

Etudier en Allemagne

Guide à l'intention des étudiants internationaux

DAAD

Deutscher Akademischer Austausch Dienst
Office allemand d'échanges universitaires

Editeur DAAD

Deutscher Akademischer Austausch Dienst
Office allemand d'échanges universitaires
Kennedyallee 50, 53175 Bonn (Allemagne)
www.daad.de

Service: Information des étrangers sur l'enseignement
et la recherche en Allemagne, Internet

Coordination du projet Julia Quirll

Coordination pour l'édition française Kilian Quenstedt

Manuscrit et rédaction Norbert Grust, W. Bertelsmann Verlag, Bielefeld

Traduction vers le français Susanne Hägele, Paris

Conception et composition LPG Loewenstern Padberg GbR, Bonn

Screendesign snoopmedia GmbH, Bonn

Impression APB Calipage, Paris

Presse MPO Audio und Video GmbH, Köln

Tirage septembre 2007 – 10 000 (édition française)

© DAAD

Toute reproduction, même partielle, est uniquement autorisée avec mention de la source.
Cette publication est financée par le ministère fédéral des Affaires étrangères.



Federal Foreign Office

Table des matières

- 6 Introduction**
- 7 Etudier en Allemagne – le système d’enseignement supérieur**
 Aperçu des types d’établissements d’enseignement supérieur
 Réforme des études dans le cadre du processus de Bologne
 Cours internationaux
- 12 Universités et établissements équivalents**
Conditions d’admission
 Scolarité préalable et examens d’aptitude
 Stages et maîtrise des langues étrangères
Structure des études
 Schéma du cursus | Début et durée des études | Types de cours
Diplômes de fin d’études
 Bachelor et master | Magister Artium | Diplom | Staatsexamen | Doctorat
Carte: les universités allemandes
- 20 Fachhochschulen**
Conditions d’admission
 Scolarité préalable | Stages et examens d’aptitude
Structure des études
Diplômes de fin d’études
 Diplom | Bachelor et master
Carte: Fachhochschulen en Allemagne
- 24 Ecoles supérieures d’art, de cinéma et de musique**
Conditions d’admission
 Scolarité préalable | Stages et examens d’aptitude
Structure des études
Diplômes de fin d’études
 Diplom | Diplômes d’établissement | Staatsexamen
 Meisterschüler / Konzertexamen | Bachelor et master
Carte: Ecoles d’art, de cinéma et de musique en Allemagne

28 L'établissement d'enseignement supérieur et ses institutions

Facultés

Le bureau des relations internationales: Akademisches Auslandsamt
– premier contact des étudiants internationaux

StuPa, AStA et Fachschaft: représentation des intérêts des étudiants

Recteur, président et sénat: direction et administration des établissements

31 Etudier en Allemagne – Guide à l'intention des étudiants étrangers

32 Conditions d'admission aux études

Attestation d'une éducation préalable suffisante

Qualification pour les études supérieures | Test d'aptitude et
collège d'enseignement propédeutique

Attestation de connaissances suffisantes en langue allemande

Examen «Test Deutsch als Fremdsprache» (TestDaF) | Deutsche Sprachprüfung
für den Hochschulzugang ausländischer Studienbewerber (DSH)

37 Candidature et inscription

Candidature auprès de l'établissement de votre choix:
directement ou par uni-assist

Candidature auprès de la Zentralstelle für die Vergabe
von Studienplätzen (ZVS)

Inscription (Immatrikulation)

40 Conditions d'entrée et de séjour sur le territoire

Visa et permis de séjour

Visa de candidature aux études | Visa d'études | Permis de séjour

Conditions financières

Examen de santé

Travailler à côté des études

44 Frais, cotisations, aides financières

Combien coûtent les études?

Coût de la vie | Cotisation semestrielle et Rückmeldegebühr

Frais de scolarité | Assurance accident et maladie

Comment financer mon séjour?

Bourses | Aides publiques à la formation | Jobs d'étudiants

- 50 Conseils pour le début des études**
Logements étudiants
Les premières nuits | Résidences universitaires | Logements privés
Planification des études
Règlement et catalogue des cours | Conseils et soutien
La vie étudiante
Aumôneries étudiantes
- 55 Stage en Allemagne**
- 57 Annexe**
- 58 Carte: les établissements d'enseignement supérieur en Allemagne**
- 59 Statistiques: étudiants internationaux dans les établissements allemands du supérieur**
- 62 Informations et conseils pratiques**
Où s'adresser pour vos premières questions
Bibliographie
- 64 Evaluation des diplômes étrangers pour l'accès à l'enseignement supérieur allemand**
- 65 Ecoles allemandes à l'étranger**
- 66 DAAD**
Objectifs, missions et programmes du DAAD
- 68 Adresses du DAAD en Allemagne et à l'étranger**
- 71 Index**

Introduction

Les établissements d'enseignement supérieur allemands jouissent d'une excellente réputation. La recherche et l'enseignement sont d'importants moteurs d'innovation et de progrès. Les établissements bénéficient d'équipements modernes qui créent les conditions idéales pour des études réussies.

Le paysage de l'enseignement supérieur allemand est très varié : plusieurs milliers de cursus, plus de trois cent établissements et de multiples diplômes vous permettent de suivre des études correspondant exactement à vos besoins et à vos attentes. Vous pouvez vous diriger vers des études scientifiques dans une université, choisir un cursus plus pratique dans une Fachhochschule ou encore privilégier un cycle artistique dans une école supérieure d'art, de cinéma et de musique.

De nombreux cursus sont proposés aussi bien par les universités que par les Fachhochschulen ou les écoles supérieures d'art. Vous pouvez aussi vous inscrire en doctorat ou suivre des études approfondies si vous êtes déjà diplômé.

Cette brochure propose une synthèse des trois publications précédentes du DAAD présentant les études supérieures en Allemagne. Toutes les informations concernant les trois types d'établissements d'enseignement supérieur allemands sont contenues dans cette brochure, qui est également disponible en allemand et en anglais.

Grâce à ces informations très complètes, le DAAD espère vous aider à vous orienter dans le paysage universitaire allemand et à réussir dans vos études.

Etudier en Allemagne – le système d'enseignement supérieur

Aperçu des types d'établissements d'enseignement supérieur

L'étudiant qui choisit d'étudier en Allemagne se voit proposer 12 000 cursus et disciplines auprès de 333 établissements publics ou reconnus par l'Etat. On distingue en général trois types d'établissements :

Les **universités et établissements équivalents** proposent un enseignement quasi-exclusivement théorique orienté vers la recherche. Certains établissements sont spécialisés dans certaines matières, c'est le cas des universités techniques, des universités de médecine, de sport, de politique, d'administration, d'économie ou encore des écoles supérieures de pédagogie. Les Eglises protestante et catholique financent leurs propres universités.

Les **Fachhochschulen** privilégient une approche pratique. Les étudiants y sont préparés aux exigences concrètes de la vie professionnelle et achèvent en général leurs études en un temps plus réduit. Les disciplines enseignées comprennent les techniques, l'économie, l'informatique, le design, les sciences sociales, la pédagogie, les soins médicaux et les sciences de l'ingénieur. L'Etat fédéral et les Länder disposent de leurs propres Fachhochschulen qui préparent aux carrières de la fonction publique.

Les **Ecoles supérieures d'art, de cinéma et de musique** proposent des matières artistiques et créatives, telles que les arts plastiques, le design industriel et la mode, la scénographie, le graphisme, la musique instrumentale ou le chant. Les écoles spécialisées dans le domaine des médias

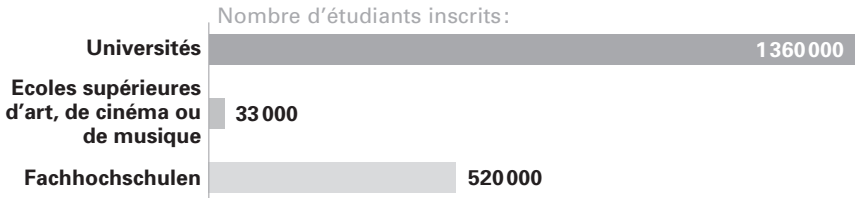
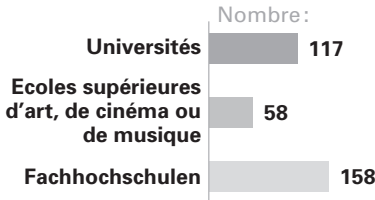
modernes forment des réalisateurs, des caméramen, des auteurs et autres professionnels du cinéma et de la télévision. Les études dans une école supérieure d'art, de cinéma et de musique requièrent un talent artistique qui est testé lors d'un examen d'admission. Afin de développer leur propre style artistique, les étudiants sont relativement libres dans l'organisation de leurs études mais ils sont tout de même suivis de près par leurs enseignants.

Outre les établissements publics, il existe un certain nombre **d'établissements privés**, qui proposent principalement des enseignements de droit, économie et sciences sociales. Les écoles supérieures privées s'efforcent en général d'entretenir des liens étroits avec le monde de l'entreprise, au bénéfice de leurs jeunes diplômés. Il faut cependant payer en conséquence : les candidats doivent passer des tests de sélection et verser jusqu'à 20 000 euros par an de frais de scolarité. Un peu plus de 2 % des étudiants inscrits en Allemagne le sont dans un établissement privé. Les établissements privés doivent être reconnus par l'Etat pour être autorisés à proposer des diplômes équivalents à ceux des établissements publics.

Presque tous les établissements d'enseignement supérieur allemands reconnus par l'Etat sont enregistrés dans la base de données de la Conférence des recteurs allemands, la HRK :

www.hochschulkompass.de.

Etablissements d'enseignement supérieur publics ou reconnus par l'Etat



Source: Conférence des recteurs allemands (HRK), mise à jour: 28 février 2006

Réforme des études dans le cadre du processus de Bologne

Les établissements d'enseignement supérieur allemands sont actuellement en pleine évolution. Afin d'améliorer la compétitivité des établissements européens face à la concurrence mondiale, les gouvernements de 29 pays européens se sont réunis en 1999 à Bologne (Italie) et ont décidé de créer d'ici 2010 un **Espace européen de l'enseignement supérieur**. Les établissements du supérieur des états participants doivent introduire des cursus et des diplômes comparables afin que l'offre d'enseignement supérieur soit transparente et compatible à l'échelle européenne. Ceci doit permettre d'accroître la **mobilité des étudiants** et promouvoir la reconnaissance des diplômes étrangers ainsi que la concurrence entre les établissements

souhaitant attirer les « meilleurs cerveaux ». L'élément au cœur du processus de Bologne, auquel participent actuellement 45 états, est un **système à deux échelons** avec des diplômes attribués selon les mêmes critères dans toute l'Europe : les études menant au **bachelor** transmettent les bases d'une discipline, le **master** approfondit le savoir ou l'élargit à d'autres matières.

Le bachelor et le master sont censés remplacer les diplômes traditionnels. La nouvelle structure a aussi pour objectif de rendre les études plus conformes aux besoins du marché du travail. Grâce au bachelor, les étudiants qui ne se destinent pas à une carrière scientifique disposent déjà d'un premier diplôme donnant accès au marché du travail après trois ou quatre ans d'études.

Les unités d'enseignement des nouveaux cursus sont divisées en **modules**. Un module se compose de cours ayant un même sujet, par exemple des cours magistraux, des séminaires et des travaux dirigés (Übungen), et s'étend au maximum sur deux semestres. La division traditionnelle en premier et deuxième cycle (Grundstudium et Hauptstudium) n'a plus cours. Chaque module réussi est récompensé par des crédits selon le **European Credit Transfer System (ECTS)** qui mesure l'ensemble de l'effort fourni par l'étudiant en termes de travail nécessaire à l'obtention du diplôme (cf. encadré p. 16).

Tout étudiant qui a complété ses études avec succès se voit automatiquement remettre – outre les documents officiels attestant de ses diplômes – le **Diploma Supplement**. Il contient des informations sous forme standardisée concernant les diplômes obtenus et les enseignements assimilés. Ceci est censé faciliter et améliorer l'évaluation des diplômes de l'enseignement supérieur tant pour la poursuite des études que pour un objectif professionnel.

Pour en savoir plus

► www.bmbf.de

Site Internet du ministère fédéral de l'Éducation et de la recherche contenant des informations détaillées sur le processus de Bologne

► www.bologna-bergen2005.no

Site Internet de la conférence de Bergen (Norvège) ayant suivi celle de Bologne et contenant des informations sur le processus de Bologne et sur l'avancement de son application dans les divers pays participants

► www.hrk.de

Site Internet de la Conférence des recteurs allemands (HRK), qui réunit tous les établissements du supérieur allemands publics ou reconnus par l'État et propose également des informations détaillées sur le processus de Bologne

Cursus internationaux

Afin de mieux prendre en compte les intérêts des étudiants internationaux, plusieurs établissements d'enseignement supérieur allemands ont introduit des cursus de bachelor et de master à orientation internationale qui sont pour la plupart enseignés en anglais. Certains cursus ou cours individuels sont également proposés dans d'autres langues, en français et en espagnol notamment.

Les « **International Degree Programmes (IDP)** » se distinguent par la qualité de leur enseignement et par des programmes d'études très structurés. Des cours d'allemand, un suivi intensif ainsi que des conseils personnalisés sont proposés en accompagnement. En général, environ la moitié des étudiants inscrits dans ces cursus vient de l'étranger. Le site Internet du DAAD propose une banque de données « IDP » comportant des informations plus précises sur ces cursus, qui sont plus de 400 à ce jour.

Outre les programmes à orientation internationale des différents établissements allemands, il existe aussi une série d'offres communes proposées par un établissement allemand en partenariat avec un établissement étranger. Les étudiants suivant ce type de cursus intégré passent un certain nombre de semestres dans l'établissement partenaire.

L'échange des étudiants s'établit sur la base d'un accord entre deux établissements ou plus. Le travail effectué auprès de l'établissement partenaire est harmonisé avec le cursus suivi dans l'établissement d'origine et pris en compte à valeur égale. Ceci permet de ne pas prolonger la durée totale des études à cause d'un séjour à l'étranger. Dans certains de ces cursus, l'intégration est déjà si avancée que les participants passent à peu près la moitié de leurs études dans l'autre établissement et reçoivent en fin de parcours les diplômes des deux institutions. Pour pouvoir participer à ce type de **programme à double diplôme**, il faut en général bien maîtriser la langue d'enseignement du pays partenaire.

Dans le domaine de la coopération universitaire franco-allemande, de nombreux établissements d'enseignement supérieur allemands proposent des cursus intégrés binationaux en coopération avec un établissement partenaire français, souvent sous l'égide de l'Université franco-allemande (UFA).

Les étudiants sont inscrits dans deux établissements partenaires, en France et en Allemagne. Ils effectuent leurs études au sein d'un groupe d'étudiants intégré qui bénéficie d'un encadrement et d'un soutien particulier, et ils obtiennent le diplôme de fin d'études français et allemand. Le programme commun de formation des deux établissements partenaires garantit aux étudiants la reconnaissance par l'établissement d'origine de tous les examens passés dans l'établissement partenaire, l'obtention de deux diplômes nationaux (double diplôme), en règle générale, sans prolongation de la durée des études, et enfin, de

meilleurs débouchés sur les marchés du travail français, allemand et européen. En règle générale, les étudiants passent la moitié de leurs études (deux à trois semestres) dans le pays partenaire. Ils sont intégrés dans l'établissement partenaire, ce qui leur permet d'étudier une discipline dans deux contextes différents ainsi que de découvrir la culture de l'autre pays. Les étudiants bénéficient d'une préparation à leur séjour dans le pays partenaire (contenu des études, cours de langue, organisation, etc.).

Durant leur séjour dans l'établissement partenaire, les étudiants inscrits peuvent bénéficier d'une aide à la mobilité de l'UFA (actuellement à hauteur de 250 euros). Parmi les cursus portant le label de qualité de l'UFA et bénéficiant d'un soutien financier figurent des cursus intégrés binationaux qui mènent à la Licence ou directement au Master (anciens premier et second cycles) et des cursus de niveau Master (après un premier diplôme de l'enseignement supérieur).

Pour en savoir plus

► www.daad.de/idp

Banque de données IDP du DAAD avec des informations sur les International Degree Programmes

► www.qualifying-in-germany.de

Site Internet de GATE-Germany, un consortium créé par le DAAD et la HRK pour le marketing international de l'enseignement supérieur; contient une banque de données avec des propositions de cursus et de séjours de recherche

► www.dfh-ufa.org

Site Internet de l'Université franco-allemande avec des informations détaillées sur les cursus de double diplôme

Universités et établissements équivalents

Les universités sont chargées de **cultiver les sciences**. La recherche et l'enseignement doivent pouvoir se développer librement. Les études durent entre trois et cinq ans et donnent une qualification pour une entrée dans la vie professionnelle mais aussi, le cas échéant, pour le début d'une carrière scientifique.

Les jeunes chercheurs commencent, après avoir achevé leurs études (généralement par le master ou le Diplom, exceptionnellement le bachelor), par s'inscrire en doctorat et assument souvent, outre leurs activités de recherche, de premières responsabilités dans l'enseignement.

Outre les **universités** classiques, qui couvrent l'ensemble des disciplines scientifiques, il existe un certain nombre **d'établissements équivalents**. Ils ont les mêmes exigences mais se spécialisent dans un domaine précis : les établissements d'enseignement supérieur techniques, les écoles supérieures de pédagogie ou de médecine, les hautes écoles de politique, d'administration ou de sciences économiques, ainsi que les établissements d'enseignement supérieur des Eglises.

En février 2006, les 117 universités et établissements équivalents comptaient **1,36 million d'étudiants inscrits** (cf. graphique p. 9).

Pour en savoir plus

► www.das-ranking.de

Site Internet de l'hebdomadaire « DIE ZEIT » avec les résultats d'un grand classement des établissements

► www.hochschulkompass.de

Site Internet de la Conférence des recteurs allemands avec des informations sur les études en Allemagne et les coopérations internationales des établissements allemands de l'enseignement supérieur

► www.studienwahl.de

Site Internet animé par l'Agence fédérale pour l'emploi et la Commission Etat fédéral – Länder pour la planification de l'éducation et la promotion de la recherche, avec des informations détaillées sur les cursus d'études existants

Conditions d'admission

Scolarité préalable et examens d'aptitude

Toute personne ayant suivi une scolarité en Allemagne et souhaitant étudier une ou plusieurs disciplines de son choix auprès d'une université allemande ou d'un établissement du même type doit posséder une qualification donnant accès aux études supérieures, la *allgemeine Hochschulreife*. La **allgemeine Hochschulreife** (« Abitur »), équivalent du baccalauréat français, est le diplôme le plus élevé de l'enseignement

secondaire et autorise à suivre des études dans les différents types d'établissements du supérieur. L'Abitur s'obtient en général au bout de treize années d'études secondaires, douze dans certains Länder (pour l'admission des étudiants internationaux cf. p. 32).

Dans le cas des disciplines d'accès limité, les établissements ont de plus en plus recours à une sélection par **examens d'aptitude**, en plus de la prise en compte de la note obtenue à l'Abitur. Pour les étudiants étrangers, il est prévu d'introduire à partir de 2007 un test général d'aptitude aux études supérieures comportant une partie spécifique pour certaines disciplines particulièrement demandées, telles que les sciences économiques ou de l'ingénieur. Il faut s'attendre à ce qu'à l'avenir les établissements allemands privilégient davantage des critères de sélection relatifs à l'aptitude.

Stages et maîtrise des langues étrangères

La littérature spécialisée n'est pas uniquement germanophone. Presque toutes les disciplines requièrent donc des connaissances en langues étrangères. Maîtriser **l'anglais** et le **français** est souvent prérequis. Pour certaines matières, il faut parfois aussi avoir des connaissances en **latin** ou dans d'autres langues « anciennes » telles que le **grec ancien**. Dans ces cas particuliers, la preuve de la maîtrise de ces langues peut généralement être apportée en cours d'études. Des cours correspondants sont alors proposés par les facultés.

Pour certains cursus, un **stage** est requis avant l'inscription ou bien au cours du cursus. Renseignez-vous le plus tôt possible sur les conditions qui s'appliquent dans votre discipline.

Structure des études

Schéma du cursus

Les **cursus d'études traditionnels** (menant au Magister, Diplom et Staatsexamen, cf. p. 17) sont divisés en études de base (Grundstudium) et études principales (Hauptstudium). Le **Grundstudium** transmet les bases d'une discipline en termes de contenu et de méthodes. Certains cours sont obligatoires et les étudiants doivent les valider par des Leistungsnachweise ou Teilnahmenachweise (du moins pour les cours obligatoires et options obligatoires). La réussite à l'examen intermédiaire, la Zwischenprüfung, aussi appelée Diplom-Vorprüfung, autorise à poursuivre les études dans le cadre du Hauptstudium. Dans certains cursus, la preuve de l'accomplissement du Grundstudium suffit, il n'y a pas d'examen intermédiaire.

Le **Hauptstudium** est d'une organisation plus libre. Les étudiants y choisissent des priorités, se spécialisent et acquièrent les compétences nécessaires à un travail scientifique. Le Hauptstudium s'achève par un diplôme qualifiant pour l'exercice d'une profession qui s'obtient par des examens approfondis oraux et écrits.

Les cursus de **bachelor et de master** sont divisés en modules. Les modules sont des unités d'enseignement composées de cours ayant un rapport thématique entre eux, tels que des cours magistraux, des séminaires et des exercices. Un module requiert un volume de travail d'environ six à dix heures par semaine. Chaque module complété avec succès permet d'acquérir des points. Pour achever le cursus, il faut obtenir un certain nombre de ces points (cf. encadré p. 16).

Début et durée des études

L'année universitaire se divise habituellement en deux moitiés appelées « semestre ». Le **semestre d'hiver** débute en général en octobre, le semestre d'été en avril. Les cours s'étendent normalement sur trois mois pour le **semestre d'été** et sur quatre mois pour le semestre d'hiver. La période sans cours sert à se préparer et à réviser pour le semestre suivant ainsi qu'à effectuer des stages.

Pour chaque discipline, le règlement (Studienordnung) prévoit une **durée d'études réglementaire (Regelstudienzeit)** à la suite de laquelle les études peuvent ou du moins devraient être accomplies. La durée réglementaire comprend les semestres de pratique ou passés à l'étranger et la phase finale réservée aux examens. Dans de nombreux cursus, la durée moyenne est de **neuf semestres**.

Types de cours

Les universités proposent divers types de cours dont l'importance varie suivant le cursus et l'université. Les notions suivantes donnent donc uniquement un aperçu général.

Les **cours magistraux (Vorlesungen)** sont des conférences d'un professeur sur un sujet donné. Les étudiants s'y préparent ou les complètent en lisant certains textes (une bibliographie est en général distribuée). La participation à des cours magistraux donne souvent lieu à une validation. Dans certaines disciplines, le semestre s'achève avec un devoir sur table constitué de questions de cours.

Les **séminaires (Seminare)** et les **cours (Kurse)** sont pour les étudiants une occasion de travailler sur des questions scientifiques sous la direction d'enseignants. Ils se composent surtout d'exposés, de débats et d'explications de devoirs sur table précédents. Pour obtenir une validation (Schein), les étudiants doivent présenter un exposé, écrire un mémoire ou un devoir sur table. Dans certaines universités, les séminaires et les cours servent à approfondir le contenu des cours magistraux. Puisque ce type de cours est basé sur la participation de chacun, il est censé se dérouler en petits groupes. Il y a malheureusement tellement de candidats dans certaines matières qu'il est recommandé de s'inscrire le plus tôt possible.

Les **travaux dirigés (Tutorien)** servent à approfondir le contenu des cours magistraux ou des séminaires. Ces travaux sont dirigés par des étudiants (tuteurs) plus avancés. Par contre, un cours du même type dirigé par un enseignant, qu'il soit professeur, assistant ou chargé de cours est plutôt appelé **exercice (Übung)**.

Les cours qui permettent aux étudiants de poser leurs questions et de partager leurs expériences peu avant l'examen final sont souvent appelés **colloque (Kolloquium)**. Les participants peuvent y présenter leurs travaux et en débattre avec un public spécialisé.

Dans certaines matières, les **cours de révision (Repetitorien)** permettent aux étudiants de réviser les contenus des cours sous la direction d'enseignants et de se préparer à l'examen final. Les Repetitorien sont aussi proposés dans le secteur privé par des professionnels non affiliés à l'université. Il existe aussi des **excursions**, qui peuvent parfois s'étendre sur plusieurs semaines.

Dans un grand nombre de cursus il est obligatoire d'effectuer des **stages** en entreprise, dans des administrations municipales ou dans des institutions culturelles. Les enseignants conseillent les étudiants durant le stage afin de les aider à déterminer leur future orientation professionnelle. De nombreuses matières scientifiques relient très étroitement la formation théorique et pratique. Ainsi les étudiants apprennent-ils en **laboratoire**, sous la direction d'assistants, à analyser des substances chimiques, à réaliser des synthèses et à se servir d'appareils de mesure.

Durant la période sans cours, les étudiants en médecine doivent en général accomplir un **stage de plusieurs mois (Famulatur)** soit dans un hôpital, soit dans un cabinet médical ou dans une autre institution du même type. Les études s'achèvent par une **année pratique** dans un hôpital.

De nombreuses universités ont développé des **modules d'enseignement en ligne**, qui complètent les cours classiques. Les étudiants peuvent participer à des cours magistraux et des séminaires via Internet et même y apporter leur contribution. Ces cours sont enregistrés sous forme de streams et mis à disposition sur la toile. Il est même devenu possible d'accomplir des **cursus complets** en ligne et de décrocher des diplômes universitaires reconnus.

Pour en savoir plus

► www.studieren-im-netz.de

Portail Internet créé par l'Etat fédéral et les Länder, donnant un aperçu des cursus et des cours proposés en ligne

Diplômes de fin d'études

Les établissements de l'enseignement supérieur allemands vont probablement garder jusqu'en 2010 **deux structures parallèles** : d'un côté les cursus traditionnels, qui débouchent sur un Diplom ou un Magister Artium et qui vont peu à peu disparaître, de l'autre le nouveau système échelonné avec le bachelor et le master. Certaines disciplines devraient faire exception ou appliquer des variantes de cette règle. Il est donc possible que vous ayez le choix entre plusieurs diplômes dans une même discipline. N'oubliez pas que le bachelor vous permet d'obtenir au bout de trois à quatre ans seulement un diplôme reconnu internationalement, qui vous qualifie pour l'exercice d'une profession.

Bachelor et master

Dans les pays anglo-saxons, le **bachelor** est le nom usuel du premier diplôme de fin d'études. Dans le cadre du processus de Bologne, le titre a été introduit dans les établissements d'enseignement supérieur allemands. Pour décrocher un bachelor, il faut avoir obtenu au cours de ses études entre 180 et 240 crédits (selon le règlement). Les études de bachelor prévoient en moyenne 40 heures de travail par semaine et 45 semaines de travail par an pour l'obtention du diplôme.

Ceux qui souhaitent se spécialiser à l'issue du bachelor peuvent entreprendre des études de **master**, soit directement après l'obtention du bachelor, soit après quelques années dans le monde du travail. La discipline choisie doit de préférence comporter un lien étroit avec la discipline du bachelor. L'établissement vous informera sur les cursus de bachelor qui ouvrent sur un master. Le master requiert 60 à 120 crédits. Le mémoire de master permet aux étudiants de montrer qu'ils sont à la hauteur des exigences scientifiques de leur discipline. Le master est à peu près comparable au Diplom universitaire, à un Magister ou un Staatsexamen.

Crédits suivant l'ECTS

L'évaluation du travail fourni dans le cadre d'un cursus de bachelor ou de master s'effectue suivant le European Credit Transfer System (ECTS). L'ECTS évalue le volume de travail des étudiants nécessaire à l'obtention du diplôme – y compris la préparation et la révision des cours, la préparation aux examens. Le travail accompli est noté et compté pour la note finale.

Un crédit – aussi appelé Credit Point ou point ECTS – correspond à 30 heures de travail. Les cursus sont en général construits pour exiger 30 crédits par semestre si l'on veut achever ses études dans la moyenne du temps.

Magister Artium

Le Magister Artium témoigne de la réussite d'un cycle d'études en sciences humaines, culturelles ou sociales qui permet de combiner plusieurs disciplines. L'examen final concerne une matière principale et deux secondaires ou bien deux matières principales, que les étudiants choisissent librement. Outre le mémoire de Magister, des examens écrits et oraux sont prévus. Les étudiants qui obtiennent une bonne note peuvent ensuite envisager un doctorat (cf. «doctorat»).

Diplom

Le Diplom atteste de la réussite d'un cursus de sciences, de sciences de l'ingénieur, d'économie de pédagogie ou de sport. Les études s'achèvent par un mémoire appelé Diplomarbeit et des examens écrits et oraux. Le Diplom est la qualification requise pour les métiers de l'industrie et du commerce. Tout comme le Magister, le Diplom est un titre universitaire qui donne accès au doctorat (cf. «doctorat»).

Staatsexamen

Les cursus de médecine, de droit, de pharmacie ou de préparation à l'enseignement scolaire s'achèvent en général par un Staatsexamen (examen d'Etat). Le Staatsexamen est un examen qui se déroule devant un **jury d'Etat**. Les jeunes diplômés se destinant généralement à une carrière de fonctionnaire, le contenu des études et de l'examen sont dictés par l'Etat. Le premier Staatsexamen consiste généralement en un examen théorique comparable aux examens universitaires classiques. Le deuxième

Staatsexamen constitue la conclusion d'une phase de formation pratique au futur métier qui suit les études universitaires.

Les étudiants internationaux peuvent également présenter le Staatsexamen. Ils doivent cependant vérifier que celui-ci donne accès au métier de leur choix dans leur pays d'origine.

Doctorat

Le **titre de docteur** est le titre universitaire suprême. Il atteste de la capacité à mener des recherches scientifiques de manière indépendante. Le **doctorat** ouvre la voie d'une carrière scientifique, et dans certaines matières il est aussi un atout de poids pour une carrière non-scientifique. Le doctorat comporte un travail de recherche (Dissertation, la thèse), qui doit enrichir le savoir existant, un examen oral (Rigorosum) et la soutenance de la thèse (Disputation). L'obtention du doctorat permet de porter officiellement le titre de docteur devant son nom. Selon les disciplines, le doctorat requiert entre deux et cinq ans de travail.

L'inscription en thèse suppose d'avoir achevé son parcours universitaire précédent avec des notes **au-dessus de la moyenne**. Dans certains cas exceptionnels, les étudiants ayant un diplôme de bachelors peuvent être autorisés à s'inscrire en doctorat à condition d'avoir prouvé leur aptitude dans le cadre d'un processus spécial.

Vous devrez en outre trouver un directeur ou une directrice de thèse – appelé en allemand **Doktorvater** ou **Doktormutter**. N'oubliez pas qu'aucun enseignant universitaire n'est obligé de vous accepter en tant que doctorant. Il est donc primordial de se renseigner très tôt pour savoir quelle université convient à l'étude du domaine qui vous intéresse. Le Hochschulkompass de la Conférence des recteurs allemands en donne un bon aperçu (www.hochschulkompass.de).

Vous pouvez aussi choisir d'effectuer votre doctorat dans le cadre d'un **Graduiertenkolleg**, un centre d'études et de recherche de troisième cycle.

Les universités instituent ces centres afin de promouvoir la relève scientifique. Les doctorants peuvent ainsi insérer leur thèse dans un programme de recherche plus vaste. Le programme est animé par plusieurs chercheurs et comporte souvent un élément interdisciplinaire. Des programmes d'études viennent compléter les travaux de recherche individuels des participants au centre et encourager les échanges scientifiques de manière ciblée. Le site Internet de la Deutsche Forschungsgemeinschaft (DFG) publie la liste des Graduiertenkollegs qu'elle soutient actuellement (cf. « pour en savoir plus »).

Il existe également des programmes particulièrement adaptés aux doctorants internationaux. Ils disposent d'un accompagnement scientifique et pratique intensif, et souvent de cours dispensés en langue anglaise ainsi que de soutiens financiers spéciaux. Cette orientation internationale est notamment proposé

par les programmes de doctorat internationaux **Internationale Promotionsprogramm (IPP)** du DAAD et de la DFG ou encore par les **International Max Planck Research Schools (IMPRS, www.mpg.de)**. Les étudiants allemands et étrangers particulièrement doués peuvent préparer leur soutenance de thèse auprès de centres d'excellence scientifique de haut niveau dans toute l'Allemagne et bénéficier d'un contact étroit avec les enseignants-chercheurs.

Certains Länder ont aussi créé des **Graduate Schools**, qui se distinguent des Graduiertenkollegs en ce qu'elles ont vocation à devenir des institutions permanentes auprès des universités. Les Graduate Schools, qui dispensent surtout des cours en anglais, offrent un accompagnement intensif aux jeunes chercheurs hautement qualifiés allemands et étrangers. Ils sont ainsi préparés à une activité de recherche interdisciplinaire et internationale.

Pour en savoir plus

► www.daad.de/deutschland/forschung/promotion

Informations du DAAD sur les opportunités de doctorat en Allemagne; bibliographie et liens vers d'autres sites

► www.daad.de/ipp

Informations sur les programmes de doctorat internationaux du DAAD et de la DFG

► www.dfg.de

Site Internet de la Deutsche Forschungsgemeinschaft (DFG) avec des informations sur les Graduiertenkollegs; cliquez sur « Förderung » puis sur « Koordinierte Programme »

Les universités allemandes



Fachhochschulen

A la fin des années 1960 et au début des années 1970, les Länder ont créé les « universités de sciences appliquées », les Fachhochschulen (abréviation courante : FH), pour tenir compte des nouvelles exigences de qualification des futurs professionnels liées au progrès scientifique et technique. Les Fachhochschulen devaient réduire l'écart entre l'université et le monde professionnel en proposant des formations à solide base théorique adaptées aux aspects pratiques et spécifiques de la vie professionnelle.

Ces études se distinguent par la combinaison entre l'exigence scientifique et un **lien étroit avec la pratique**. Lors de semestres pratiques, les étudiants ont l'occasion d'appliquer au monde **de l'entreprise ou d'autres organismes** les connaissances acquises en cours. Les études devant préparer le plus vite possible à la vie active, elles sont assez denses.

Les 158 Fachhochschulen publiques ou reconnues par l'Etat forment actuellement environ **520 000 étudiants**.

Disciplines proposées par les Fachhochschulen

Les Fachhochschulen proposent un éventail de disciplines moins vaste que celui des universités. Priorité est donnée aux sciences économiques, sciences de l'ingénieur, au design, au travail social et aux soins médicaux.

Pour en savoir plus

► www.bmbf.de/pub/die_fachhochschulen_in_deutschland.pdf

Les Fachhochschulen en Allemagne; Brochure du ministère fédéral de l'Education et de la recherche, à télécharger

► www.fachhochschule.de

Portail d'information privé comportant un aperçu systématique des cursus proposés par les Fachhochschulen en Allemagne

► www.studienwahl.de

Site Internet administré par l'Agence fédérale pour l'emploi et la Commission de l'Etat fédéral et des Länder pour la planification de l'éducation et la promotion de la recherche, détaillant les cursus existants

Conditions d'admission

Scolarité préalable

L'admission en Fachhochschule pré-suppose au moins la **Fachhochschulreife** ou un examen équivalent. La Fachhochschulreife sanctionne par exemple la réussite de la douzième classe du secondaire allemand en combinaison avec un stage ou un apprentissage. Il existe en outre plusieurs programmes de qualification professionnelle qui diffèrent d'un Land à l'autre.

Stages et examens d'aptitude

Pour être admis, l'étudiant doit souvent effectuer un stage préalable ayant un rapport thématique avec les études qu'il souhaite entreprendre. La durée exigée du stage peut atteindre un an. Une formation professionnelle sera prise en compte. Les Fachhochschulen disposent de bureaux des stages qui aident à trouver des places.

Pour intégrer un cursus de Fachhochschule en design, cinéma, photographie ou musique, il faut prouver son talent artistique. Les candidats doivent en général monter un dossier ou réussir un test d'aptitude.

Structure des études

Les études à la Fachhochschule ont une structure quasi similaire à celle de l'université. Ceci vaut aussi bien pour les cursus traditionnels que pour les études menant au bachelor et au master.

La durée moyenne des études à la Fachhochschule s'élève à huit semestres. Le semestre débute souvent un mois plus tôt que le semestre universitaire : le **semestre d'hiver en septembre**, le **semestre d'été en mars**. La période sans cours est donc réduite à trois ou quatre mois par an.

Diplômes de fin d'études

Diplom

Le diplôme de fin d'études traditionnel des Fachhochschulen est le Diplom assorti de l'abréviation « (FH) ». L'examen de fin d'études diffère selon les Länder. Il se compose néanmoins toujours d'un mémoire, la Diplomarbeit, et d'examens écrits et oraux. La Diplomarbeit, qui traite d'un problème pratique et concret ayant trait à la vie professionnelle, est souvent réalisé en coopération avec une entreprise. Une très bonne note au Diplom permet d'accéder au doctorat universitaire.

Bachelor et master

Les Fachhochschulen se sont également adaptées et proposent aujourd'hui le bachelor et le master. L'annexe « (FH) » traditionnellement accolée au Diplom pour le distinguer du diplôme universitaire n'est plus nécessaire dès lors qu'une agence d'accréditation a certifié l'équivalence des exigences formelles de ces études avec des études universitaires.

La différence avec les études universitaires reste celle du contenu du cursus : les études à la FH sont davantage orientées vers la pratique – la **préparation à une activité professionnelle concrète et spécifique** est plus importante qu'à l'université. Il se peut qu'à l'avenir, les différents types d'établissements de l'enseignement supérieur se rapprochent.

Le diplôme de bachelor obtenu auprès d'une FH permet ensuite de s'orienter vers des études de master dans une Fachhochschule ou dans une université. Les master de la FH et de l'université sont pratiquement équivalents et ouvrent en général sur les **mêmes perspectives professionnelles**.

Les Fachhochschulen allemandes



Ecoles supérieures d'art, de cinéma et de musique

Outre les universités et les Fachhochschulen, il existe des écoles supérieures d'art, de cinéma et de musique (on utilise souvent le terme général d'«écoles supérieures d'art» ou d'«art et de musique»). Le terme d'«académie» est aussi fréquemment utilisé. Les appellations et les structures de ce type d'établissement ne sont pas harmonisées. Ceci s'explique par l'histoire de l'éducation artistique en Allemagne et la diversité des institutions dont dépendent ces établissements.

Les écoles supérieures d'art, de cinéma et de musique ont pour principale mission le développement des arts et la préparation des étudiants aux **métiers de l'art et de la pédagogie artistique**. Les 58 établissements publics ou reconnus par l'Etat accueillent actuellement près de **33 000 étudiants**.

Pour suivre des études auprès d'une école supérieure d'art, de cinéma ou de musique, il faut faire preuve d'un talent artistique hors du commun. Ce critère est plus important que la scolarité précédente.

L'importance primordiale du talent artistique influe également sur les règlements. Afin que les étudiants puissent laisser libre cours à leur potentiel créatif, ils sont laissés très libres dans l'organisation de leurs études. C'est particulièrement vrai dans le domaine des beaux-arts.

Les écoles supérieures d'art, de cinéma ou de musique proposent également des cursus scientifiques ou affiliés à une Fachhochschule (par exemple la science des média ou la science artistique). Les conditions d'études dans des cursus de ce type sont plus ou moins équivalentes aux études universitaires.

Certaines **universités et Fachhochschulen** proposent également des études d'art, de design, de cinéma ou de musique. Les conditions d'admission sont semblables à celles des écoles supérieures d'art, de cinéma ou de musique, les exceptions confirmant la règle. Parfois la proximité avec d'autres disciplines de l'université est prise en compte pour donner une orientation spécifique aux cursus (par exemple en mettant l'accent sur la théorie, la philosophie ou l'histoire).

Pour en savoir plus

► www.miz.org

Portail Internet du Conseil allemand de la musique concernant le milieu de la musique en Allemagne et proposant entre autres des informations détaillées sur la formation (y compris continue) en musique

► www.hrk.de

Site Internet de la Conférence des recteurs allemands, qui réunit les établissements d'enseignement supérieur publics ou reconnus par l'Etat et propose notamment une fonction de recherche des écoles supérieures d'art, de cinéma ou de musique

► www.studienwahl.de

Site Internet administré par l'Agence fédérale pour l'emploi et la Commission de l'Etat fédéral et des Länder pour la planification de l'éducation et la promotion de la recherche détaillant les cursus existants

Conditions d'admission

Scolarité préalable

Pour étudier auprès d'une école supérieure d'art, de cinéma ou de musique, il faut en général posséder une qualification d'accès aux études supérieures, la **allgemeine Hochschulreife**. Les candidats particulièrement doués pour les arts peuvent également être admis sans ce diplôme s'ils réussissent le test d'aptitude. Cette possibilité n'est pas offerte aux étudiants préparant une carrière dans l'enseignement.

Stages et examens d'aptitude

Les établissements ont développé divers procédés pour tester la **qualification artistique** de leurs futurs étudiants – par exemple à travers des examens pratiques ou des entretiens avec les enseignants. Il faut souvent soumettre un dossier illustrant les œuvres du candidat. En musique, les candidats doivent démontrer leur talent lors d'une audition. Certains cursus exigent des **stages de plusieurs mois** avant le début des études.

Structure des études

Les cursus classiques proposés par les écoles supérieures d'art, de cinéma et de musique sont structurés plus ou moins de la même manière que les cursus universitaires ou des Fachhochschulen, donc divisés en **Grundstudium** et **Hauptstudium** (cf. p. 13). Certaines écoles prévoient un premier examen au bout de **deux semestres d'essai**, afin de vérifier que les étudiants sont qualifiés pour la voie choisie.

Une partie de l'enseignement est délivrée sous forme de cours magistraux, de séminaires et de cours (cf. p. 14). Cependant, les **exercices pratiques revêtent une importance particulière**, car c'est là que les étudiants sont censés développer leur savoir-faire artistique et leurs capacités créatives. Les cours individuels tout comme la confrontation d'idées avec les enseignants et les autres élèves leur permettent de trouver leur propre style artistique. Pour favoriser l'échange, les classes restent souvent inchangées pour toute la durée des études. De nombreux cursus prévoient des stages de plusieurs semaines.

La durée réglementaire des études tourne traditionnellement autour de huit à dix semestres. Comme à l'université, le semestre d'été débute généralement en avril et le semestre d'hiver en octobre.

La structure des cursus de **bachelor et de master** correspond en principe à celui des universités et des Fachhochschulen.

Diplômes de fin d'études

Diplom

La fin des études auprès d'une école supérieure d'art, de cinéma et de musique est en général sanctionnée par un Diplom. L'examen peut prendre la forme d'un mémoire, la Diplomarbeit, d'examens oraux, de contrôle continu ou de démonstration du savoir-faire artistique. Selon les disciplines, il s'agira d'une création artistique, d'une représentation théâtrale, d'un récital, ...

Diplômes d'établissement

Certaines écoles supérieures achèvent les études de manière informelle, sans examen, ou bien ne délivrent de diplôme que sur demande ; d'autres, notamment les beaux-arts, délivrent un certificat appelé Akademiebrief.

Staatsexamen

Pour devenir enseignant d'art ou de musique dans une école publique ou reconnue par l'Etat en Allemagne, il faut passer le Staatsexamen (cf. p. 17).

Meisterschüler / Konzertexamen

La plus haute distinction que peut espérer atteindre un artiste en Allemagne, c'est d'être nommé Meisterschüler ou de réussir au Konzertexamen. Ces distinctions peuvent être délivrées à d'excellents étudiants ou jeunes diplômés dans le cadre de leur formation dans l'enseignement supérieur. Certains établissements requièrent pour cela des études complémentaires auxquelles sont uniquement admis les artistes les plus doués. Les études de Meisterschüler s'effectuent en général en un an.

Bachelor et master

Le bachelor et le master sont encore relativement rares dans les écoles supérieures d'art, de cinéma et de musique, car les Länder ne se sont pas encore accordés sur une réglementation harmonisée. Mais là aussi la transformation de la plupart des cursus devrait se faire d'ici 2010 (concernant l'évaluation des compétences, cf. p. 16).

Les **beaux-arts** constituent une exception, car les études se distinguent clairement d'un cursus d'études classique. Certains établissements vont probablement garder leur système échelonné constitué d'un cursus de base suivi d'un approfondissement de Meisterschüler.

Ecoles supérieures d'art, de cinéma et de musique en Allemagne



L'établissement d'enseignement supérieur et ses institutions

Les institutions décrites ci-dessous peuvent porter des noms différents selon les Länder et assumer des fonctions différentes.

Facultés

Les établissements de l'enseignement supérieur sont structurés sous forme de facultés (Fakultäten) ou d'unités d'enseignement et de recherche (Fachbereiche, comparables aux UFR françaises), chacune dirigées par un doyen (Dekan) et participant à l'élaboration des règlements en matière d'examens et d'études (Prüfungs- und Studienordnungen). Au sein de ces facultés et unités, vous trouverez les instituts ou séminaires. C'est là en général que sont installées les bibliothèques spécialisées.

Le bureau des relations internationales : Akademisches Auslandsamt – premier contact des étudiants internationaux

Le bureau des relations internationales (Akademisches Auslandsamt – AAA – ou International Office) constitue l'un des contacts les plus importants pour les étudiants internationaux. Il fait partie de l'administration de l'établissement et se charge des relations internationales de l'institution et de tous les sujets ayant un lien avec l'étranger.

Le AAA se veut aussi votre premier contact pour toute question d'ordre général concernant les cursus d'études, les conditions d'admission, la préparation de vos études et leur financement. Vous y obtiendrez également des informations concernant la recherche de logement et de l'aide dans le cadre des formalités administratives ayant trait à votre séjour.

La préparation d'un séjour d'études à l'étranger nécessite beaucoup de temps. Vous devrez donc contacter le AAA de l'établissement de votre choix au moins six mois (voire même un an) avant la date à laquelle vous souhaitez commencer vos études.

StuPa, AStA et Fachschaft: représentation des intérêts des étudiants

Plusieurs organes sont chargés de représenter les intérêts des étudiants. Une fois par an, l'ensemble des étudiants d'un établissement élit son parlement étudiant, le Studierendenparlament (StuPa). Ce parlement élit à son tour les représentants du Comité des étudiants, le Allgemeiner Studierendenausschuss (AStA) ou du Conseil étudiant (il peut porter des noms divers), qui constitue l'organe le plus élevé de la représentation étudiante. Il défend les intérêts des étudiants en matière de politique universitaire et s'occupe des questions sociales et culturelles. De plus dans chaque faculté, les étudiants élisent les Fachschaften, qui défendent leurs intérêts au sein de la faculté ou de l'unité d'enseignement et de recherche

Recteur, président et sénat: direction et administration de l'établissement

L'établissement est dirigé par un recteur ou un président, plusieurs prorecteurs ou vice-présidents et un chancelier (chef de l'administration). Le sénat académique est chargé des questions générales liées à la recherche, à l'enseignement et aux études. Il se compose de membres élus représentant tous les membres de l'établissement, y compris les étudiants et les collaborateurs non-scientifiques.

Etudier en Allemagne
– guide à l'intention
des étudiants internationaux

Conditions d'admission aux études

Attestation d'une éducation préalable suffisante

Qualification pour les études supérieures (Hochschulzugangsberechtigung)

Si vous souhaitez étudier dans un établissement de l'enseignement supérieur allemand, vous devez fournir des preuves suffisantes de votre formation afin d'obtenir l'autorisation de vous inscrire. Votre qualification est appelée Hochschulzugangsberechtigung. Pour les matières artistiques, les candidats très doués mais ne remplissant pas les conditions formelles d'admission pourront être admis sur décision individuelle. Il est très important de se renseigner spécifiquement auprès de l'établissement quant aux conditions d'admission pour le cursus choisi.

Dans la plupart des cas, il suffit de posséder le diplôme de fin d'études secondaires qui donne accès aux études supérieures dans votre pays d'origine. Il faudra éventuellement faire preuve de qualifications supplémentaires, par exemple d'une ou deux années d'études réussies dans votre pays.

L'office central «Zentralstelle für ausländisches Bildungswesen» (ZaB) de la Conférence permanente des ministres de l'Éducation des Länder édite des avis sur l'évaluation des diplômes internationaux.

La plupart des établissements allemands se basent sur ces avis pour décider de l'admission d'un étudiant ayant suivi sa scolarité à l'étranger ; de nombreux Länder instituent même ces avis en condition minimale d'admission. Pour savoir comment vos diplômes sont reconnus en Allemagne, vous pouvez consulter le site Internet du DAAD (cf. p. 36) et pour plus de détails vous rendre sur www.anabin.de.

En ce qui concerne la reconnaissance du baccalauréat français, un accord gouvernemental franco-allemand stipule que « le baccalauréat français et le certificat de maturité allemand (deutsche Hochschulreife) sont admis en équivalence, dans la mesure où ils donnent accès à l'enseignement supérieur » (cf. le journal officiel allemand BGBl. Teil II 1980, S. 920 f.).

Test d'aptitude (Feststellungsprüfung) et collège d'enseignement propédeutique (Studienkolleg)

Si vos diplômes ne suffisent pas pour être admis dans un établissement allemand, vous pourrez sous certaines conditions, plutôt que d'étudier un ou deux ans dans votre pays d'origine, suivre un cours spécial, le collège d'enseignement propédeutique ou Studienkolleg, pour préparer un test d'aptitude aux études supérieures, appelé **Feststellungsprüfung**. Si vous êtes admis à cet examen, vous aurez prouvé

que vous possédez les connaissances nécessaires pour étudier dans la voie que vous avez choisie.

L'examen porte sur plusieurs matières importantes pour votre future filière. Ainsi, si vous souhaitez vous inscrire en médecine, vous serez testé en biologie, chimie et physique. La Feststellungsprüfung comporte également un test de langue dont le niveau prend en compte les exigences des études supérieures.

Les **Studienkollegs** des universités et des Fachhochschulen proposent plusieurs types de cours pour les candidats aux études. Le cours qui vous convient dépend de la discipline choisie. Voici les différents cours préparant la Feststellungsprüfung pour les **universités** :

- Cours T : cursus techniques, mathématiques, sciences (excepté la biologie)
- Cours M : cursus médicaux, biologie
- Cours W : cursus économiques, sciences sociales
- Cours G : sciences humaines et sociales, arts ; germanistique
- Cours S : linguistes (sauf germanistique)

Cours préparant la Feststellungsprüfung pour les **Fachhochschulen** :

- Cours TI : cursus techniques, sciences de l'ingénieur
- Cours WW : sciences économiques et commerciales
- Cours GD : design et arts
- Cours SW : sciences sociales
- Cours DÜ : cursus de traduction et d'interprétation

Les écoles supérieures d'art, de cinéma et de musique ne disposent pas de leurs propres Studienkollegs. Les candidats peuvent suivre les cours destinés aux cursus d'art proposés par les Studienkollegs des établissements les plus proches.

Les cours préparent la Feststellungsprüfung et comprennent un cours intensif d'allemand. Des connaissances de base en langue allemande (niveau B1 du cadre commun de référence européen) sont cependant requises pour pouvoir participer au cours de préparation.

Exemple

Emploi du temps d'un Studienkolleg pour un candidat aux études de mécanique auprès d'une Fachhochschule

Matière	heures / semaine
Allemand	10
Mathématiques	8
Physique	6
Technologie	2
Dessin technique	4
Informatique	2

Le cours de préparation du Studienkolleg s'étend en général sur **deux semestres**.

Les étudiants ayant de très bonnes notes à la fin du premier semestre pourront cependant déjà passer la Feststellungsprüfung à ce moment-là. Les cours sont dispensés au sein d'une même classe à raison d'environ 30 heures par semaine. La participation est obligatoire. Les cours sont en général gratuits, les participants devront cependant régler la **contribution semestrielle** au même titre que les étudiants inscrits (cf. p. 45).

Attestation de connaissances suffisantes en langue allemande

La langue de travail dans les établissements d'enseignement supérieur allemands est l'allemand, mis à part quelques exceptions (cursus anglophones). Outre les connaissances ayant trait à leur discipline, les candidats doivent donc faire état de connaissances suffisantes en allemand pour la poursuite de leurs études. Ils doivent être en mesure de suivre un cours magistral, de travailler sur un texte scientifique et le cas échéant d'en écrire eux-même. Ils doivent également pouvoir communiquer de manière adéquate sur des sujets scientifiques.

Il est conseillé aux candidats étrangers de s'efforcer d'atteindre le niveau d'allemand le plus élevé possible avant même de quitter leur pays d'origine. La plupart des pays disposent de structures d'apprentissage adaptées. Les établissements allemands proposent des cours de langue qui sont parfois gratuits, bien que les cours payants semblent se généraliser. Ces cours disposent d'un nombre de places limité. En dehors des établissements, d'autres prestataires proposent des cours d'allemand préparant aux études. Ces cours sont toujours payants. Les candidats doivent généralement se soumettre à un examen pour attester de leurs connaissances linguistiques. Les débutants sont fortement encouragés à suivre des cours préparatoires.

Pour suivre des études auprès d'une **Fachhochschule** ou d'une **université**, les candidats originaires d'un pays non-germano-phonie et n'ayant ni suivi un **Studienkolleg** et ni passé la **Feststellungsprüfung** doivent passer :

- le **TestDaF** (test d'allemand langue étrangère) ou le
- **DSH** (examen d'allemand pour les candidats étrangers aux études en Allemagne).

Ils sont exemptés s'ils possèdent le

- Deutsches Sprachdiplom 2e niveau de la Conférence permanente des ministres de l'Education (DSD II) ;
- le Zentrale Oberstufenprüfung du Goethe-Institut ;
- le Kleines ou Großes Deutsches Sprachdiplom du Goethe-Institut ou
- ont obtenu leur Abitur (baccalauréat) auprès d'une école allemande à l'étranger reconnue par l'Etat allemand.

Les étudiants venus dans le cadre d'un échange, les candidats souhaitant étudier un seul semestre en Allemagne, les doctorants et les étudiants choisissant des cursus anglophones peuvent être dispensés de test de langue.

Il est parfois possible de présenter ces certificats après **l'admission** mais ils sont nécessaires au plus tard lors de **l'inscription**.

Les exigences des **écoles d'art, de cinéma et de musique** diffèrent suivant les établissements. Certaines requièrent le DSH ou le TestDaF, d'autres se contentent de connaissances linguistiques moins développées.

En raison de ces différences, nous vous invitons à vous informer au plus tôt auprès du bureau de relations internationales ou sur le site Internet de l'établissement de votre choix.

Examen «Test Deutsch als Fremdsprache» (TestDaF)

Le TestDaF est proposé par des **centres d'examen agréés en Allemagne et dans plus de 80 autres pays**. Cet examen standardisé vous permet de prouver par des tests oraux et écrits que vous disposez de connaissances suffisantes en langue allemande pour suivre des études.

Le TestDaF a l'avantage, par rapport au DSH, d'être proposé dans votre pays d'origine. Vous pouvez donc préparer l'ensemble de votre dossier d'inscription avant votre départ.

Les résultats sont divisés en trois niveaux (TDN 3, 4 et 5). Ceux qui obtiennent une note moyenne (**Test-DaF-Niveaustufe TDN 4**) dans toutes les parties du test sont admis sans restrictions. Les établissements peuvent choisir de se contenter du TDN 3 dans certaines parties du test. **Là encore, il est conseillé de se renseigner au plus tôt auprès du bureau des relations internationales.**

Dans la plupart des pays l'examen coûte entre 100 et 130 euros et six dates annuelles sont proposées. La date limite d'inscription se situe quatre semaines avant l'examen.

Sous **www.testdaf.de** vous trouverez la liste des centres d'examen et les dates ainsi que des conseils utiles pour la préparation de l'épreuve.

Deutsche Sprachprüfung für den Hochschulzugang ausländischer Studienbewerber (DSH)

Le DSH ne se passe en général que sur place en Allemagne. De nombreux établissements du supérieur le proposent ; il est en général organisé trois à quatre semaines avant le début du semestre. L'examen du DSH diffère d'une université à l'autre, mais il suit un cadre commun valable pour tous les établissements allemands. Le DSH comporte également une partie orale et une partie écrite et vise à assurer que vos connaissances linguistiques suffisent pour suivre des études.

Les résultats sont classés en trois niveaux : DSH-1, DSH-2 et DSH-3. Pour être admis aux études, il faut obtenir au moins le **DSH-2**. Selon la discipline choisie, le DSH-1 peut suffire, mais il sera éventuellement accompagné d'autres conditions, telles que la participation obligatoire à un cours d'allemand pendant les études. Le bureau des relations internationales de l'établissement de votre choix saura vous dire quel niveau de langue est requis pour l'inscription.

L'examen est gratuit dans certains établissements, d'autres prélèvent des frais pouvant atteindre 130 euros. Chaque établissement fixe lui-même la date de l'examen.

La plupart des établissements proposent des **cours de langue** permettant de préparer le DSH. Un certain niveau d'allemand est cependant requis pour pouvoir y participer. La demande est très forte, c'est pourquoi il arrive de devoir refuser des candidats.

Pour en savoir plus

► www.daad.de/zulassung

Informations complètes sur les conditions d'admission; vous pourrez y constater si votre qualification vous permet d'être admis à étudier auprès d'une université allemande ou bien s'il vous faut passer la Feststellungsprüfung

► www.deutsch-lernen.net

Informations sur les méthodes d'apprentissage en ligne, documents, prestataires de cours et un résumé des examens d'allemand reconnus

► www.anabin.de

Système d'information sur la reconnaissance des diplômes étrangers, publié par la Conférence des ministres de l'Education; L'option « Land wählen » (choix du pays) permet d'accéder aux évaluations des diplômes de votre pays d'origine

► www.goethe.de

Site Internet de l'Institut Goethe avec des informations sur les différents Sprachdiplome

► www.studienkollegs.de

Site Internet du groupe de travail des directeurs de Studienkollegs des établissements supérieurs allemands en coopération avec le DAAD

► www.testdaf.de

Site Internet de l'Institut TestDaF

► www.fadaf.de

Site Internet de la Fédération pour l'allemand langue étrangère avec des informations sur les examens de langue et un aperçu des prestataires de cours d'allemand

► www.deutsch-uni.com

Plate-forme d'apprentissage interactive avec des unités de cours sur la langue allemande et des informations sur la culture et la vie quotidienne

Candidature et inscription

Vous pouvez postuler pour une place dans un établissement allemand de plusieurs manières. Celle qui convient dépend de la matière et de l'établissement que vous choisissez. Votre **pays d'origine** doit également être pris en compte.

Les candidats suivants ont plus ou moins les mêmes droits d'accès que les candidats allemands :

- candidats venant d'un pays membre de l'**Espace économique européen (EEE)** qui comprend les pays membres de l'**Union européenne (UE)** ainsi que le **Liechtenstein, l'Islande et la Norvège** ;
- **Bildungsinländer** (les candidats internationaux ayant un diplôme allemand permettant d'accéder aux études supérieures, par exemple les lycéens ayant passé l'Abitur en Allemagne ou les anciens élèves d'une école allemande à l'étranger).

Pays membres de l'Union européenne

Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grande-Bretagne, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède

Candidature auprès de l'établissement supérieur de votre choix : directement ou par uni-assist

Dans de nombreux cas, les étudiants internationaux doivent déposer leur candidature directement auprès du **bureau des relations internationales ou du secrétariat des étudiants (Studierendensekretariat)** de l'établissement de leur choix. L'établissement vous fera parvenir le formulaire, à moins qu'il ne soit disponible sur le site du DAAD (cf. p. 39).

Les établissements vous demanderont de joindre un certain nombre de documents à votre candidature. Il faudra en général une **copie certifiée conforme de votre diplôme de l'enseignement secondaire** ainsi que les résultats de vos tests de langue. On vous priera aussi de joindre un CV et de donner des indications sur le mode de financement de vos études. L'établissement n'examinera pas votre candidature si elle n'est pas complète. La **date limite de candidature** se situe en général plusieurs mois avant le début du semestre. Nous vous conseillons donc de contacter au plus tôt le bureau des relations internationales de votre futur établissement afin d'avoir le temps de vous procurer les documents manquants.

Environ 90 établissements supérieurs allemands traitent les candidatures venues de l'étranger après un **examen formel préalable** de la part de « **uni-assist** » (Arbeits- und Servicestelle für internationale Studienbewerbungen, bureau pour les candidatures d'étudiants internationaux). L'avantage pour les candidats internationaux est évident : ils postulent auprès d'un seul bureau, avec un seul dossier, et se portent ainsi candidats auprès de plusieurs établissements supérieurs en même temps. Uni-assist garantit un examen rapide des candidatures et informe au plus vite le candidat si son dossier est incomplet. Lorsque le dossier est complet et que toutes les conditions formelles d'accès sont remplies, le dossier est transmis aux établissements choisis. Les frais s'élèvent à 25 euros pour la première demande de candidats d'un pays membre de l'EEE, 20 euros pour les candidats chinois passés par le bureau de contrôle universitaire de Pékin, et 50 euros pour tous les autres candidats. Il faudra compter 15 euros de plus pour chaque établissement supplémentaire demandé. Pour en savoir plus : **www.uni-assist.de**.

Les établissements supérieurs ont de plus en plus recours à des critères d'excellence dans la sélection de leurs candidats. Les critères varient d'un Land à l'autre et d'un établissement à l'autre, il est donc conseillé de se renseigner sur place. Un certain nombre de places sont réservées aux candidats internationaux qui ont les mêmes droits d'accès que les Allemands (cf. ci-dessus).

Candidature auprès de la Zentralstelle für die Vergabe von Studienplätzen (ZVS)

Pour certaines disciplines qui comptent davantage de candidats que de places dans toute l'Allemagne, il existe un **Numerus clausus** central. Pour ces cursus, les Allemands et les étrangers ayant le même statut (membres de l'UE et personnes ayant suivi une scolarité allemande) doivent adresser leur candidature à la **Zentralstelle für die Vergabe von Studienplätzen (ZVS, www.zvs.de)**. Tous les autres s'adressent directement à l'établissement ou à uni-assist.

Inscription (Immatrikulation)

Dès que vous aurez obtenu votre **acceptation (Zulassungsbescheid)** de la part du bureau des relations internationales ou de la ZVS, vous pourrez vous inscrire dans l'établissement de votre choix. Attention, les délais d'inscription sont souvent réduits et vous devrez souvent venir vous inscrire en personne.

Il vous faudra fournir un certain nombre de documents – par exemple des attestations **d'assurance maladie** – et vous devrez payer la **cotisation semestrielle** (cf. p. 45). Le bureau des relations internationales vous indiquera quels autres papiers sont requis. Vous recevrez votre attestation d'inscription quelques jours plus tard par courrier.

En tant qu'étudiant inscrit, vous pourrez suivre les cours de l'établissement supérieur, passer des examens et obtenir un titre universitaire. Vous aurez accès à tous les équipements – bibliothèques, gymnases, salles d'informatique – et pourrez participer à l'élection du parlement étudiant.

Pour en savoir plus

► **www.daad.de/zulassung**

Cette rubrique propose des informations sur uni-assist et des formulaires de candidature

Conditions d'entrée et de séjour sur le territoire

Visa et permis de séjour

En général, les étudiants internationaux et les candidats à l'inscription ont besoin d'un **visa national** pour se rendre en Allemagne. Pour un séjour prolongé il faudra également un **permis de séjour**.

Les étudiants et candidats des pays suivants sont exemptés de visa et de permis de séjour :

- Les citoyens des **pays de l'Espace économique européen** (EEE, cf. p. 37) ont uniquement besoin de leur **carte d'identité** ou d'un document comparable pour leur entrée sur le territoire. Après leur arrivée, ils doivent se présenter à l'autorité compétente de leur nouveau domicile, où ils obtiendront un **certificat d'autorisation de séjour (Bescheinigung über das Aufenthaltsrecht)**. Le cas échéant, ils devront prouver qu'ils sont en mesure de subvenir à leurs besoins et qu'ils disposent d'une assurance maladie.
- **L'exemption de visa** s'applique également aux étudiants et candidats des pays suivants : Andorre, Australie, Honduras, Israël, Japon, Canada, République de Corée, Monaco, Nouvelle-Zélande, Saint-Marin, Suisse et Etats-Unis d'Amérique. Il leur faut cependant un **permis de séjour** (cf. p. 41), si leur séjour dépasse trois mois.

- Les citoyens des pays suivants peuvent entrer sur le territoire sans visa pour une durée de trois mois : Argentine, Bolivie, Brésil, Brunei, Chili, Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Croatie, Malaisie, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Singapour, Uruguay, Vatican, Venezuela. Par contre, s'ils ont l'intention de rester en Allemagne **au-delà de trois mois**, ils doivent impérativement arriver avec un **visa**. Ceux qui entreront sans visa devront repartir au bout de trois mois et retourner dans leur pays d'origine pour y demander un visa.

Visa de candidature aux études

Si vous n'êtes **pas encore admis** dans un établissement ou un Studienkolleg, il est souvent possible de demander auprès de la mission diplomatique de votre pays d'origine un visa de candidature aux études (vous trouverez les adresses des missions sous **www.auswaertiges-amt.de**). Ce visa est valable **trois mois** et vous permet de venir vous informer sur les études et de préparer votre admission. Si le temps s'avère insuffisant, ce visa pourra être prolongé de six mois maximum. Si vous parvenez durant cette période à vous inscrire dans un établissement supérieur ou un Studienkolleg, vous pourrez alors demander un **permis de séjour** d'études.

Les **documents** à joindre au dossier de demande de visa ne sont pas les mêmes partout. Ils peuvent être identiques à ceux de la demande de visa d'études (cf. ci-dessous ; à la place du Zulassungsbescheid il suffira alors de présenter la preuve de votre qualification). Renseignez-vous le plus tôt possible auprès de la mission diplomatique allemande afin de ne pas perdre de temps.

Visa d'études

Si vous êtes déjà autorisés à **suivre des études ou un Studienkolleg**, il vous faut un visa pour un séjour d'études. Le dossier se compose en général des éléments suivants :

- lettre d'acceptation (Zulassungsbescheid) de l'établissement ; il suffit parfois de présenter une attestation de l'établissement qui indique que vous avez de bonnes chances d'être admis ;
- attestation d'assurance maladie (cf. p.46) ;
- preuve de financement (cf. p. 42) ;
- attestations concernant vos études précédentes ;
- preuve de vos connaissances en langue allemande ou de votre inscription à un cours intensif en Allemagne.

Le visa d'études est en général délivré pour une période de **trois mois**. Si votre projet d'études dépasse cette limite, il vous faudra demander une autorisation de séjour auprès des autorités compétentes (Ausländerbehörde) de votre nouveau domicile.

Permis de séjour

Dans la plupart des cas, les études ou le Studienkolleg durent plus de trois mois. Si vous n'êtes pas originaire de l'UE ou d'un pays de même statut, vous devrez demander un permis de séjour (Aufenthalts-erlaubnis) auprès de la **Ausländerbehörde** de votre domicile. Ce permis est délivré pour une durée de **deux ans** et renouvelable par étapes de deux ans si vous prouvez que vous avez progressé dans vos études.

Le permis de séjour requiert **l'admission** par un établissement du supérieur, **une couverture d'assurance maladie** et un **financement** suffisant de vos études.

Après avoir obtenu votre diplôme, vous pourrez demander une **autorisation de séjour** d'un an **pour la recherche d'emploi**. Vous devrez prouver que vous pouvez subvenir à vos besoins et que vous cherchez activement un emploi correspondant à vos qualifications. La priorité est cependant donnée aux ressortissants européens et associés (EEE plus Suisse) sur le marché de l'emploi. Lorsque vous aurez trouvé un emploi, vous pourrez demander un permis de séjour autorisant une activité professionnelle.

Conseil

Surtout n'entrez pas sur le territoire en tant que touriste. Le visa de tourisme ne pourra pas être transformé ultérieurement en visa d'études ou de candidature aux études.

Conditions financières

Avant le début de vos études, il vous faudra prouver que vous êtes en mesure de **subvenir à vos besoins**. Cette preuve devra généralement être fournie dès votre demande de **visa**, au plus tard lors de la demande de **permis de séjour**.

On vous demandera en général de disposer d'environ **585 euros par mois** (soit 7 020 euros par an). Certains Länder peuvent exiger une somme différente. La **preuve de financement** prendra la forme d'une attestation de bourse, de la présentation des revenus des parents, d'une caution auprès d'une banque ou d'autres sécurités. La mission diplomatique allemande ou le bureau des étrangers de votre ville d'études pourront vous en dire plus. Pour les étudiants européens ou de statut semblable, il suffit souvent de présenter à la mairie une **attestation écrite** qui assure que vous êtes en mesure de financer votre séjour.

Examen de santé

Si vous avez besoin d'un visa pour entrer en Allemagne, il est possible que l'on vous demande de fournir une attestation de santé. La mission diplomatique allemande pourra vous renseigner à ce sujet.

Il se peut aussi que l'on vous demande un certificat médical lorsque vous demanderez à prolonger votre séjour après votre arrivée. La réglementation diffère d'un Land à l'autre. La Ausländerbehörde de votre futur domicile saura vous renseigner.

Travailler à côté des études

Les étudiants originaires de l'**EEE** et de **Suisse** souhaitant travailler en Allemagne n'ont pas besoin de permis de travail, tout comme leurs collègues allemands. Le cas des **nouveaux pays membres de l'UE** (hors Malte et Chypre ; cf. encadré p. 37) est différent : une période de transition est prévue durant laquelle ils sont encore considérés comme des étudiants de pays tiers.

Les étudiants hors EEE et Suisse sont autorisés à travailler au maximum **90 jours entiers ou 180 demi-journées** par an.

Toute activité dépassant ce cadre requiert l'autorisation de l'Agence fédérale pour l'emploi et de la Ausländerbehörde locale. Les emplois exercés au sein de l'établissement supérieur ou en liaison avec celui-ci sont autorisés sans limite de durée mais doivent être notifiés à la Ausländerbehörde. Celle-ci décidera si l'emploi est à considérer comme un « job étudiant ».

Pour plus de détails sur la réglementation en vigueur en matière d'accès au marché du travail, merci de bien vouloir contacter la Ausländerbehörde sur place.

Pour en savoir plus

► www.daad.de/deutschland/download

Informations sur la réglementation régissant les activités salariées des étudiants et chercheurs étrangers; Fiche à télécharger

► www.daad.de/deutschland/download

Informations sur la réglementation de l'entrée et du séjour des étudiants et chercheurs étrangers sur le territoire allemand; Fiche à télécharger

► www.daad.de/deutschland

Dans la rubrique « Deutschland/Leben in Deutschland » vous trouverez sous le mot-clé « Einreise » les réponses aux principales questions concernant l'entrée et le séjour

► **Agence fédérale pour l'emploi proche de votre établissement**

► **Ausländerbehörde proche de votre établissement**

► www.auswaertiges-amt.de

Vous trouverez ici l'adresse de la mission diplomatique allemande dans votre pays d'origine

Frais, cotisations, aides financières

Combien coûtent les études ?

Coût de la vie

L'Allemagne n'est pas un pays cher par rapport aux autres pays européens. L'alimentation, le logement, les loisirs, la culture etc. sont dans la moyenne. Les prix sont même raisonnables par rapport à d'autres pays comme la Grande-Bretagne, la France ou les Pays-Bas.

Il est difficile de dire combien il faut précisément à un étudiant chaque mois. Les besoins varient en fonction des villes et, bien entendu, des loisirs de l'étudiant. Ceux qui ne vivent pas chez leurs parents disposent en moyenne d'environ 770 euros par mois (d'après la 18e enquête sociale du Deutsches Studentenwerk de 2003). Ceux qui ont un logement à loyer modéré

et dépensent peu parviennent aussi à s'en sortir avec moins de 600 euros.

La part du lion des dépenses mensuelles revient au **loyer**. Or, les loyers varient énormément d'une ville à l'autre. L'étudiant peut déboursier entre 180 et 325 euros par mois pour son logement. Les prix montent en flèche lorsqu'il s'agit de certaines métropoles telles que Hambourg, Munich ou Francfort/Main. Pour faire des économies, il est possible de louer une chambre chez l'habitant ou de tenter d'obtenir une chambre en résidence universitaire ou en colocation (cf. tableau ; informations supplémentaires sur les logements p. 50).

Coût de la vie (moyenne 2006)

Utilisation	dépenses en euros
logement en résidence universitaire	180,00
chambre en colocation	230,00
appartement seul	300,00
repas au restaurant universitaire	1,50–2,00
pain (1 kg), selon les types	2,00–3,00
lait (1 litre)	0,70
journal quotidien (par mois, abonnement étudiant)	12,00–18,00
100 km en train	15,00–23,00
ticket de cinéma	4,00–8,00

Les étudiants ont droit à certaines **réductions**. Les théâtres, musées et opéras publics proposent des entrées à tarif réduit; certains théâtres privés, cinémas, bibliothèques municipales et autres institutions culturelles font de même. Les quotidiens et les hebdomadaires sont également proposés en abonnement spécial étudiant. Les détenteurs du « Semesterticket » (cf. ci-dessous) peuvent utiliser gratuitement les bus, métro, tramways, et trains de banlieue de leur ville et des environs.

Cotisation semestrielle et Rückmeldegebühr

En Allemagne, tous les étudiants paient chaque semestre une **cotisation semestrielle (Semesterbeitrag)**, dont le coût varie d'un établissement à l'autre. L'établissement supérieur est chargé de la collecter. Elle comprend :

- les « charges sociales » : Elles permettent d'utiliser les équipements du Studentenwerk tels que le restaurant universitaire (la Mensa, « cantine des étudiants »), les cafétérias, résidences universitaires ou terrains de sport;
- une contribution au financement des instances et activités de la représentation étudiante (par exemple le parlement étudiant);
- une contribution au « Semesterticket » (ceci ne vaut pas pour tous les établissements) : le ticket semestriel permet d'utiliser gratuitement les bus, métro, tramways, et trains de banlieue de la ville et des environs.

Certains Länder prélèvent en outre des frais administratifs intitulés « Verwaltungsg Gebühr » ou « Rückmeldegebühr » : il faut prévoir entre 40 et 75 euros par semestre, selon les établissements.

Exemple

Cotisation semestrielle pour le semestre d'été 2005 à l'Université de Bielefeld

Utilisation	dépenses en euros
Cotisations sociales	47,75
Cotisation à la représentation étudiante	10,00
Ticket semestriel	69,86
Total	127,61

Frais de scolarité

En janvier 2005, la Cour constitutionnelle fédérale a abrogé l'interdiction généralisée de prélèvement de cotisations pour le premier cycle diplômant et un master consécutif. De plus en plus de Länder préparent donc l'introduction de cotisations qui rendraient les études payantes : la Basse-Saxe et la Rhénanie-du-Nord-Westphalie ont été les premières à le faire au semestre d'hiver 2006/07, suivies au semestre d'été 2007 par la Bavière, le Bade-Wurtemberg et Hambourg, puis l'hiver suivant par la Hesse et la Sarre. Les cotisations variant d'un Land à l'autre et ces changements étant encore en cours, nous vous conseillons de vous informer très précisément auprès de l'établissement de votre choix, pour savoir si des cotisations seront prélevées et, le cas échéant, leur montant. Voici les principales tendances actuelles :

- Presque tous les Länder ont fixé une limite de 500 euros par semestre maximum pour les frais de scolarité ; la Hesse permet cependant aux établissements de demander jusqu'à 1 500 euros aux étudiants hors-Union européenne, ainsi que pour les cycles de doctorat structurés et les masters consécutifs.
- Certains Länder (actuellement la Bavière et la Rhénanie-du-Nord-Westphalie) permettent aux établissements de fixer eux-mêmes le montant des cotisations, dans le respect de la limite évoquée. En Rhénanie-du-Nord-Westphalie les établissements peuvent aussi choisir de ne pas instaurer de frais de scolarité.

- Les doctorants sont presque toujours exemptés de frais de scolarité (à l'exception des doctorats structurés en Hesse, cf. ci-dessus).

Un certain nombre d'établissements requièrent en outre le paiement de **frais de dossier** (généralement autour de 50 euros). Certains établissements préparent également l'introduction de **cotisations de prise en charge**, qui permettront de financer des services supplémentaires pour les étudiants étrangers.

Dans certains Länder, les étudiants qui dépassent nettement la **durée réglementaire** dans leur discipline ou s'inscrivent pour de nouvelles études alors qu'ils sont **déjà diplômés (Zweitstudium)** sont soumis à une cotisation allant de 500 à 1 500 euros.

Vous trouverez un aperçu actualisé des cotisations prélevées dans les divers Länder sous www.daad.de/gebuehren.

Assurance maladie et accident

Pour étudier en Allemagne, il faut être couvert par une **assurance maladie** et cotiser à l'assurance dépendance allemande. Autrement vous ne pourrez pas être inscrit dans votre établissement.

Il existe deux types d'assurance maladie : l'assurance publique (gesetzliche Krankenversicherung, GKV) et la privée (private Krankenversicherung, PKV). Si vous avez moins de trente ans lors du début de vos études, ou si vous n'êtes pas dans un semestre supérieur au 14ème, vous pourrez cotiser auprès de l'assurance publique.

Elle propose des tarifs préférentiels pour les étudiants. La cotisation mensuelle pour l'assurance maladie, y compris l'assurance dépendance, avoisine actuellement les 55 euros. Les doctorants ne sont pas admis par les assurances maladie publiques, à moins d'avoir déjà cotisé au moins un an auparavant en tant qu'étudiant.

Les caisses d'assurance maladie publiques remboursent une grande partie de vos frais médicaux. Les assurés doivent cependant contribuer au paiement des médicaments prescrits sur ordonnance, des séjours stationnaires en hôpital ou des traitements de physiothérapie. Il faut compter en plus un ticket modérateur de 10 euros par trimestre pour les consultations chez le médecin ou le dentiste, à régler sur place.

Les cotisations versées auprès des caisses d'assurance maladie publiques d'autres pays membres de l'UE ou de l'EEE sont reconnues en vertu d'accords internationaux.

Les étudiants originaires de ces pays qui disposent d'une assurance valable chez eux (reconnaissable à la Carte européenne d'Assurance Maladie) devraient souscrire une assurance complémentaire dans leur pays car leur assurance couvre uniquement les soins médicaux essentiels (urgences).

L'assurance accident n'est pas nécessaire pour les étudiants. Ils sont couverts par la loi pour le temps passé en formation au sein de l'établissement et les trajets correspondants. Il peut être utile de souscrire une assurance complémentaire, par exemple si vous pratiquez un sport de compétition.

Pour en savoir plus

► «Ziel Deutschland / Destination Germany»

Brochure comportant des informations détaillées sur les études et la vie en Allemagne, à commander auprès du DAAD

► www.daad.de/deutschland

Informations actualisées sur le coût des études en Allemagne et sur le coût de la vie

► www.deutsche-sozialversicherung.de

Ce site explique les cinq piliers du système d'assurance maladie allemand : les assurances publiques contre la maladie, les accidents, le chômage, la dépendance et pour la prévoyance.

► www.studentenwerk.de

Site Internet du Deutsches Studentenwerk (œuvres étudiantes) qui explique le financement des études et d'autres questions pratiques telles que les permis de séjour et de travail, l'assurance maladie etc.

► www.studienwahl.de

Portail d'information sur l'orientation universitaire et professionnelle

► www.studis-online.de/StudInfo/Gebuehren

Portail destiné aux étudiants comportant notamment des informations sur les frais de scolarité, les bourses et autres questions financières

Comment financer mon séjour ?

Bourses

De nombreuses institutions proposent des bourses aux étudiants étrangers, par exemple le DAAD, les fondations proches des partis politiques allemands, les institutions des diverses Eglises, ou encore

des organisations proches du monde de l'entreprise. Les établissements du supérieur eux-mêmes accordent un certain nombre de bourses, par exemple aux étudiants de leurs établissements partenaires qui sont en fin d'études ou aux doctorants dans le cadre d'un Graduiertenkolleg.

Pour bénéficier d'un soutien financier, il faut en général faire état d'une **aptitude supérieure à la moyenne dans la discipline concernée** et d'un **engagement politique et social**; les origines sociales sont moins importantes.

Le **DAAD** propose le programme de bourses le plus complet à l'intention des étudiants, jeunes diplômés et scientifiques allemands et étrangers. La banque de données sur l'Internet permet de s'orienter aisément parmi les différents types de bourses (y compris celles proposées par d'autres organismes).

Pour en savoir plus, cf. p. 49. En général le DAAD et la plupart des autres institutions ne proposent pas de financement pour l'ensemble des études du premier au dernier semestre.

Aides publiques à la formation

En Allemagne, les étudiants allemands provenant de familles à faible revenu bénéficient d'une aide financière publique suivant les modalités d'une loi spéciale, la Bundesausbildungsförderungsgesetz (BAföG).

Les sommes prévues par la **BAföG** sont octroyées pour moitié sous forme de subvention et pour moitié sous forme de prêt à taux zéro qui doit être remboursé par étapes après l'entrée dans la vie profession-

nelle. Le gouvernement fédéral permet en outre aux étudiants avancés de profiter d'un **crédit à taux avantageux**.

Sous certaines conditions les étudiants étrangers peuvent également bénéficier des prestations prévues par la BAFÖG ou d'un crédit à la formation. Il faut cependant en général qu'ils soient déjà **domiciliés en Allemagne** avant le début de leurs études et qu'ils répondent à d'autres critères, par exemple :

- être reconnu en tant que réfugié ou avoir droit d'asile;
- venir d'un pays membre de l'UE ou d'Islande, du Liechtenstein, de Norvège et avoir travaillé en Allemagne avant le début des études. Il doit alors y avoir un lien entre l'activité professionnelle exercée et le cycle d'études choisi.

Renseignez-vous auprès du Studentenwerk de votre futur établissement au sujet des aides financières ou des crédits étudiants existants (les banques publiques des Länder en proposent éventuellement).

L'organisme de financement public **Kreditanstalt für Wiederaufbau (KfW)** propose également depuis le semestre d'hiver 2006/2007 un **crédit étudiant d'un maximum de 650 euros** par mois. Cette opportunité s'adresse aux Allemands et aux étrangers membres de l'UE qui habitent en Allemagne depuis au moins trois ans.

Jobs étudiants

Pour être autorisés à poursuivre des études en Allemagne, il faut prouver que l'on dispose de moyens suffisants (cf.

conditions financières p. 42). En principe vous n'aurez donc pas besoin de chercher un emploi pour subvenir à vos besoins. Si vous désirez néanmoins arrondir vos fins de mois, vous trouverez des **offres d'emploi** auprès de l'agence locale pour l'emploi, dans les quotidiens de votre ville de résidence ou grâce aux petites annonces affichées dans votre établissement ou dans les cafés. Sachez cependant qu'il ne sera pas facile de trouver un emploi. Ceux qui sont adaptés aux contraintes des étudiants sont rares.

Un «job» permet d'augmenter le revenu et de créer de nouveaux contacts. Mais ce n'est pas sans risque. Travailler à côté des cours se solde généralement par un allongement de la durée des études. Ceci peut vous coûter beaucoup d'argent si vous étudiez dans un Land qui prévoit des cotisations spéciales pour les étudiants «de longue durée».

Les étudiants n'ayant pas une nationalité de l'UE ou de l'EEE auront une autorisation de travail restreinte. Pour en savoir plus sur l'attribution du permis de travail, rendez vous p. 43.

Pour en savoir plus

► **Bourses du DAAD pour étudiants et chercheurs étrangers**

Brochure du DAAD détaillant les programmes de bourses

► **Bureaux du DAAD à l'étranger**

Informations sur les bourses, p. 68

► **www.funding-guide.de**

Banque de données de financement pour tous les programmes du DAAD et autres

► **Agences pour l'emploi de votre lieu d'études**

Emplois à pourvoir et conseils personnalisés

► **www.arbeitsagentur.de**

Site Internet de l'Agence fédérale pour l'emploi avec des listes d'emplois et des conseils aux étudiants et aux jeunes diplômés

► **www.auswaertiges-amt.de**

Site Internet du ministère fédéral des Affaires étrangères avec les adresses des missions diplomatiques, où l'on saura vous conseiller au sujet des bourses

► **www.bafoeg.bmbf.de**

Site Internet du ministère fédéral de l'Education avec des informations sur l'aide financière suivant la BAföG

► **www.begabtenfoerderung.de**

Site Internet du groupe de travail des institutions de promotion des jeunes talents en Allemagne

► **www.bildungskredit.de**

Site Internet de l'Office fédéral d'administration proposant des informations sur les crédits à la formation

► **www.kfw-foerderbank.de**

Site Internet de la banque publique Kreditanstalt für Wiederaufbau informant sur les crédits étudiants (dans la rubrique «éducation»)

► **www.che.de**

Site Internet du Centre de développement universitaire CHE (Centrum für Hochschulentwicklung) avec un test sur les crédits étudiants à télécharger

Conseils pour le début des études

Logements étudiants

Lorsque l'on étudie en Allemagne, il faut s'occuper soit même de trouver un logement. Le système de campus qui existe dans d'autres pays où les étudiants sont logés sur le site de l'université reste exceptionnel, principalement réservé aux universités privées.

Etant donné que de nombreuses villes disposent d'un nombre restreint de logements à loyer modéré, il est conseillé de rechercher un logement le **plus tôt possible**. Renseignez-vous auprès de le **Akademisches Auslandsamt** au sujet des détails à prendre en compte et des pistes pour dénicher des annonces. Demandez à recevoir les adresses des résidences universitaires et des institutions qui pourront vous aider dans votre recherche. Les pages Internet du bureau des relations internationales comportent souvent une liste d'adresses.

Les premières nuits

Si vous devez vous rendre sur place pour chercher un logement, il vous faudra trouver un endroit où dormir quelques nuits. Le **Akademisches Auslandsamt** ou son équivalent le **International Office** pourront vous donner des adresses.

Dans certaines localités, les **Studentenwerke et les aumôneries** étudiantes proposent des chambres à bas prix pour quelques nuits. Les pensions de famille privées offrent parfois des chambres avec petit-déjeuner pour 15 euros par nuit. Dans les **auberges de jeunesse (www.jugendherberge.de)** la nuit en chambre commune coûte entre 12 et 22 euros. Il faut pour cela être membre de la fédération allemande des auberges de jeunesse ou d'une autre organisation membre de l'International Youth Hostel Federation (12 euros par an, jusqu'à 26 ans inclus).

Résidences universitaires

Les Studentenwerke, mais aussi les organisations privées ou rattachées aux Eglises, ont construit des résidences universitaires dans presque toutes les villes où l'on étudie. Leurs chambres sont généralement proposées à des prix raisonnables (cf. p. 44). Il y a des **appartements** pour une ou deux personnes et des **colocations**.

Certains de ces logements sont **meublés** et disposent d'une **connexion Internet économique**. Ces résidences comportent souvent des **pièces communes** que les habitants utilisent durant leurs loisirs. Des **machines à laver** payantes sont aussi régulièrement disponibles. Malheureusement, le logement en résidence universitaire est

souvent difficile à obtenir. Si cette formule vous intéresse, vous devriez postuler tout de suite après votre acceptation dans l'établissement de votre choix. Le plus tôt sera le mieux.

Prestations spéciales des Studentenwerke

Nombre de Studentenwerke aident les étudiants étrangers logés dans leurs résidences universitaires en leur proposant des prestations spéciales en début de semestre. Ils fournissent notamment des tuteurs qui aident les étudiants à faire face au quotidien – démarches administratives, problèmes avec les colocataires ou questions concernant les études ou les loisirs. Une offre spéciale de services comprend, outre la chambre en résidence universitaire, la cotisation semestrielle, la recherche d'une assurance maladie et le prêt de linge et d'ustensiles de cuisine; une telle offre coûtera, selon les prestations incluses, entre 205 et 375 euros par mois. Les Studentenwerke disposent en outre d'un portail Internet spécifique pour les étudiants internationaux:

www.internationale-studierende.de

Logements privés

La plupart des étudiants trouvent à se loger sur le marché privé. Ils louent un **appartement**, une **chambre dans une colocation (appelée «WG»)** ou **chez l'habitant** (cf. p. 44 pour la comparaison des prix). Dans le cas de la colocation, plusieurs personnes partagent un appartement et les frais qui s'y rattachent, par exemple le loyer ou les abonnements au téléphone et à l'Internet. Loger chez l'habitant ou en sous-location signifie que le locataire principal sous-loue une partie du logement à quelqu'un d'autre. Vous pourrez commencer à chercher votre logement avant de vous rendre sur place. Certaines centrales de colocation ou autres institutions du même type se spécialisent dans les logements étudiants et les proposent par Internet, notamment:

- ▶ www.mitwohonzentrale.de
- ▶ www.homecompany.de
- ▶ www.studenten-wg.de
- ▶ www.studenten-wohnung.de

Si vous ne trouvez pas par ce biais, il faudra vous rendre sur place. La plupart des offres se trouvent dans la rubrique «petites annonces» des **quotidiens locaux** (souvent dans l'édition du samedi), les **magazines urbains** et les **journaux universitaires**. Dépêchez-vous d'obtenir l'édition intéressante le plus tôt possible, car les meilleures offres partent très vite. Dans votre **établissement** vous trouverez par exemple des petites annonces devant les locaux de le AStA, dans le restaurant universitaire ou sur les panneaux d'affichage spéciaux («schwarze Bretter»).

Un bon conseil

Les prix à la location ne sont pas annoncés de manière uniforme en Allemagne. Lorsque vous comparez les prix, restez attentifs à ce qui se cache derrière la somme annoncée en euros : **Kalmmiete** (loyer de base hors charges) ou **Warmmiete** (loyer de base plus charges, notamment l'eau, le nettoyage de la rue, les poubelles, etc.).

Vous avez également la possibilité de charger un agent immobilier de recherche un appartement pour vous. Les frais d'agence peuvent cependant s'élever à trois mois de loyer.

Planification des études

Pour étudier en Allemagne, il faut être en mesure de travailler de manière indépendante. Les règlements (Studienordnungen) laissent beaucoup de choix aux étudiants pour l'organisation de leurs études (surtout dans les universités). Mais ceci signifie aussi qu'il vous faudra beaucoup **d'esprit d'initiative et de discipline** pour atteindre votre objectif. Vous devez donc vous informer le plus tôt possible au sujet de vos études.

Règlement et catalogue des cours

Une lecture approfondie des **règlements (Studien- und Prüfungsordnungen)** est indispensable au début de vos études. Certains sont disponibles sur Internet, mais vous pouvez également en faire la demande auprès de votre établissement. Chaque semestre, tous les établissements publient un catalogue des cours (Vorlesungsverzeichnis) détaillant les cours proposés dans toutes les disciplines. Souvent les facultés et UFR publient en outre leurs propres **catalogues commentés (Kommentierte Vorlesungsverzeichnisse – KVV)**. Aujourd'hui, nombre d'établissements les mettent en ligne. Les KVV détaillent les séminaires, cours et cours magistraux ainsi que les bibliographies qui vous aideront à préparer votre semestre. Les changements éventuels sont annoncés sur le tableau de votre faculté. Vous y trouverez également les listes sur lesquelles il faudra vous inscrire pour être admis dans certains cours.

Conseils et soutien

Des réunions d'information sont prévues en début de semestre pour tous les nouveaux étudiants – allemands ou étrangers. Elles sont organisées par le **AstA** et les **Fachschaften** et expliquent l'établissement et ses institutions ainsi que l'organisation de votre cycle d'études.

Une **session d'information** est aussi proposée par le **Akademisches Auslandsamt** pour les nouveaux étudiants étrangers. Elle est très importante pour la planification de vos études, vous devriez donc vous efforcer d'y participer. Vous recevrez l'invitation à cette session avec votre lettre d'acceptation.

En cas de questions spécifiques relatives à votre cycle d'études, n'hésitez pas à vous adresser aux personnes compétentes au sein de votre faculté, notamment à l'**administration de la faculté** et aux **conseillers d'orientation de la Fachschaft**. Pour les questions d'ordre général – changement d'orientation, organisation du travail, promotion des femmes – il convient de contacter les **conseillers d'orientation à la Zentrale Studienberatung**.

Certains établissements proposent des **programmes d'accompagnement** spécifiques. Il s'agit d'étudiants allemands qui aident leurs camarades étrangers à trouver leurs marques au sein de l'établissement et dans leur nouvelle ville. Si votre établissement est concerné, n'hésitez pas à en profiter. Ceci permet souvent de régler les problèmes rapidement et simplement.

La vie étudiante

Il n'y a pas que les études à découvrir dans un établissement du supérieur – l'offre de loisirs est elle aussi très vaste. Le début du semestre est généralement célébré par des **soirées** organisées par les **Fachschaften** ou le **AStA**. Les offres **sportives** sont tout aussi appréciées, elles vont du football à la voile en passant par le yoga ; la participation est généralement gratuite. Si vous préférez la **culture**, vous avez le choix entre les groupes de théâtre, les chorales, les orchestres et les radios étudiantes. Certaines **Fachschaften** organisent des **Stammtische** (réunions informelles) qui permettent d'allier convivialité et échanges scientifiques.

En dehors de votre établissement, vous verrez que la plupart des villes allemandes disposent d'une bonne **infrastructure de loisirs et de culture**. Les quotidiens, magazines urbains et journaux étudiants publient les programmes et les horaires. Les Akademische Auslandsämter attireront votre attention sur les programmes particulièrement adaptés aux étudiants internationaux (excursions d'un jour ou d'un week-end, soirées rencontre).

Aumôneries étudiantes

La plupart des villes universitaires disposent d'une **aumônerie protestante** et **catholique**. Des groupes **d'autres religions** sont également présents, surtout dans les grands établissements. Ces communautés étant ouvertes sur l'échange avec d'autres cultures et d'autres religions, elles accueillent souvent les membres d'autres croyances.

Les aumôneries célèbrent des offices religieux, organisent des conférences et proposent diverses activités de loisirs. Vous trouverez des informations à ce sujet sur leur site Internet et dans le Vorlesungsverzeichnis. Leurs adresses sont également répertoriées dans l'annuaire sous la rubrique «Kirchen».

Un stage en Allemagne

Un stage en Allemagne est une bonne solution pour une première approche du pays, de la population, de la vie professionnelle et des établissements d'enseignement supérieur. De nombreux jeunes profitent de stages avant, durant et après leurs études pour gagner en **expérience professionnelle** au sein d'une entreprise ou d'un organisme. Le stage durera quelques mois, selon l'accord entre le stagiaire et le maître de stage, et ne sera pas rémunéré, ou très peu.

Les stages à l'étranger sont très appréciés sur le **marché du travail** car le stagiaire montre ainsi qu'il est très flexible et réellement motivé pour apprendre. Si vous projetez d'enchaîner sur des études en Allemagne, le **début du semestre** vous semblera relativement simple : vous vous serez déjà intégré et aurez également appris à manier l'allemand courant.

Vous trouverez des offres de stage sur les sites Internet de nombreux **organismes et entreprises** et dans la foire aux emplois de **l'Agence fédérale pour l'emploi**. N'oubliez pas cependant que la demande est très forte – prévoyez un certain temps avant que votre recherche n'aboutisse. Plus vous ferez preuve d'initiative et de motivation, plus vous aurez de chances de décrocher un stage. Profitez également des **programmes d'échange, d'études** et des **programmes européens** tels que

« Leonardo da Vinci » ; pour plus de détails, adressez-vous au DAAD et au centre d'appels Europe et international de l'Agence fédérale pour l'emploi.

Pour en savoir plus

► www.eu.daad.de

Site Internet du DAAD concernant les programmes de l'UE en matière d'éducation

► **Bundesagentur für Arbeit** **(Agence fédérale pour l'emploi)**

Centre d'appels Europe et international :

tél. (+49/1805) 22 20 23; 12 centimes d'euro la minute (en Allemagne)

► www.aiesec.de

Site Internet de l'organisation étudiante internationale proposant de nombreuses informations pour les étudiants, notamment un programme international de stagiaires

► www.arbeitsagentur.de

Site Internet de l'Agence fédérale pour l'emploi comportant notamment une foire aux stages ; cliquez sur « Arbeits- und Ausbildungssuchende », puis « Stellenangebote suchen », puis sélectionnez ce qui vous correspond sous « Art der Nachfrage » (type de demande) et « Land » (pays)

(Plus de détails sur la page suivante)

► **www.europaserviceba.de**

Service européen de l'Agence fédérale pour l'emploi comportant des conseils généraux sur les stages en Allemagne

► **www.students-at-work.de**

Conseils prodigués par la Fédération syndicale allemande aux étudiants qui travaillent

► **www.unicum.de/beruf/praktikum**

Un site Internet qui comporte des offres de stages et d'emplois pour les étudiants ainsi que de nombreuses autres informations

Annexe

Les établissements d'enseignements supérieur en Allemagne



Statistiques : étudiants internationaux dans les établissements allemands du supérieurs

Les statistiques suivantes vous donnent un aperçu des principales disciplines choisies par les étudiants étrangers en Allemagne et de leurs origines. Le groupe des étudiants étrangers contient aussi bien ceux qui ont été scolarisés en Allemagne que ceux scolarisés à l'étranger :

- On appelle «**Bildungsinländer**» les étrangers qui ont obtenu leur diplôme du second degré en Allemagne ou dans d'une école allemande à l'étranger.
- Les «**Bildungsausländer**» ont obtenu leur diplôme du second degré dans une école étrangère. Certains ont dû suivre un Studienkolleg.

Ces chiffres proviennent de la publication du DAAD «Wissenschaft weltoffen 2006» et concernent l'année universitaire 2005. Les statistiques officielles des établissements supérieurs et les enquêtes sociales du Deutsches Studentenwerk ont également été utilisées.

Etudiants allemands et internationaux dans les établissements allemands du supérieur

	2005	évolution en % par rapport à 2004
Etudiants allemands	1 716 774	+3,2
Bildungsausländer	186 656	+3,5
Bildungsinländer	59 678	-9,4
Total	1 963 108	-2,7

Etudiants Bildungsausländer, par type d'établissement (pourcentages)

Universités, Ecoles supérieures d'art, de cinéma et de musique	10,8%
Fachhochschulen	6,3%

Etudiants Bildungsausländer : origine par régions

	2005	% de tous les étudiants Bildungsausländer en Allemagne
Afrique	20 475	11,0
Amérique	10 330	5,5
Asie	58 913	31,6
Europe	96 108	51,5
Australie et Océanie	312	0,2
Apatrides ou non déterminés	518	0,3

**Etudiants Bildungsausländer:
les dix principaux pays d'origine**

	2005	évolution en % par rapport à 2004	% de tous les étudiants Bildungsausländer en Allemagne
Chine	25987	+7,9	13,9
Pologne	12209	+5,4	6,5
Bulgarie	12467	+7,6	6,7
Fédération de Russie	9594	+7,7	5,1
Maroc	6986	+2,9	3,7
Turquie	6587	+1,7	3,5
Ukraine	6532	+12,1	3,5
France	5512	-1,5	3,0
Cameroun	5245	+2,6	2,8
Autriche	4148	-3,3	2,2

Informations et conseils pratiques

Où s'adresser pour vos premières questions ?

Les institutions suivantes sont présentes dans votre pays d'origine pour répondre à vos questions concernant les études en Allemagne :

- Les **missions diplomatiques allemandes** (ambassades et consulats) : elles vous informent sur les études, les formalités d'entrée sur le territoire et les conditions à remplir.
- Les **bureaux du DAAD** (pour les adresses, cf. p. 68) : vous y obtiendrez notamment des informations concernant les bourses.
- Les **centres d'information du DAAD (IC)** présents dans une quarantaine de pays (cf. p. 70).
- Les **lecteurs et enseignants du DAAD** auprès des universités étrangères : ils sont là pour vous conseiller et vous informer.
- **L'Institut Goethe** : ses 144 filiales dans 78 pays transmettent la langue et la culture allemandes. Si aucun lecteur ou enseignant engagé par le DAAD n'est présent sur place, l'Institut Goethe se charge également du travail d'information et de conseil sur les études.
- Les **établissements supérieurs allemands** : sur demande écrite, le bureau des relations internationales ou autre bureau chargé des étudiants étrangers vous enverra des informations sur les cycles d'études proposés et les conditions d'admission.
- Le **siège du DAAD** à Bonn ; il saura vous conseiller pour toute question concernant les études en Allemagne (adresse p. 68).
- Les missions diplomatiques, les lecteurs et enseignants du DAAD ainsi que l'Institut Goethe vous indiqueront également quelles sont les **institutions officielles de votre pays** chargées des contacts internationaux dans le domaine des études supérieures et celles qui pourront vous aider à trouver un financement.

Bibliographie

Le DAAD édite des **brochures d'information** consacrées aux études en Allemagne. En voici quelques-unes que vous obtiendrez auprès du DAAD, de ses bureaux et de ses centres d'information. Les Instituts Goethe et les missions diplomatiques allemandes les proposent également.

► **Studieren und Forschen in Deutschland. Kommentierte Weblinks**

Allemand, anglais

► **Ziel Deutschland / Destination Germany**

Edition bilingue allemand-anglais

► **Les équivalences France / Allemagne**

Edition bilingue allemand-français

► **DAAD-Stipendien für ausländische Hochschulangehörige**

Edition bilingue allemand-anglais

► **International Degree Programmes in Germany**

Anglais

► **Sommerkurse in Deutschland**

Edition bilingue allemand-anglais

► **Degree Courses at Institutions of Higher Education in Germany**

Anglais

► **Deutsch als Fremdsprache. Die deutsche Sprachprüfung für den Hochschulzugang. Zielsetzung, Verfahren, Beispiele**

Allemand

► **Informationen zu TestDaF**

Dépliant; allemand, anglais

Autres titres, disponibles en librairie (non-distribués par le DAAD):

► **Studien- und Berufswahl**

Editeurs: Bund-Länder-Kommission für Bildungsplanung und Forschungsförderung (BLK) et Agence fédérale pour l'emploi; allemand

► **Universitäten in Deutschland**

Editeurs: Christian Bode, Werner Becker et Rainer Klofat; édition bilingue allemand-anglais

► **Fachhochschulen in Deutschland**

Editeur: Christian Bode, Werner Becker, Claudius Habbich et Rainer Klofat; édition bilingue allemand-anglais

► **Kunst- und Musikhochschulen in Deutschland**

Editeurs: Christian Bode, Werner Becker, Claudius Habbich; édition bilingue allemand-anglais

► **Wissenschaft weltoffen 2006: Daten und Fakten zur Internationalität von Studium und Forschung in Deutschland**

Editeur: DAAD; édition bilingue allemand-anglais

Evaluation des diplômes étrangers pour l'accès à l'enseignement supérieur allemand

La première condition d'admission aux études supérieures en Allemagne est d'avoir obtenu un diplôme de fin d'études secondaires autorisant à suivre des études supérieures dans votre pays d'origine. Si votre pays prévoit, outre le diplôme du secondaire, le passage d'un examen d'accès aux études supérieures, il vous faudra aussi passer cet examen pour pouvoir étudier en Allemagne.

Ensuite, il vous faudra vérifier l'équivalence de vos diplômes et examens avec l'Abitur allemand. Selon votre pays d'origine et vos diplômes, trois cas de figure se présentent :

- vos diplômes vous autorisent **directement à suivre des études supérieures en Allemagne** ;
- vos diplômes vous donnent droit à un **accès limité à certaines disciplines** ;
- vous ne pourrez pas accéder aux études supérieures en Allemagne sans effectuer la **Feststellungsprüfung auprès du Studienkolleg** (cf. p. 32) ; alternativement vous pourrez dans certains cas apporter la preuve d'un ou deux ans d'études supérieures réussies dans votre pays d'origine.

Vous pourrez vérifier sur Internet, sur www.anabin.de à la rubrique «Zeugnisse», quelle catégorie vous concerne. Un premier aperçu de la reconnaissance des diplômes étrangers est aussi disponible pour tous les pays (mais sans évoquer les cas particuliers) sur le site du DAAD sous : www.daad.de/zulassung

C'est en général l'établissement qui doit décider de votre admission de manière autonome. Il est donc judicieux de se renseigner au préalable auprès du bureau de relations internationales de l'établissement de votre choix.

Ecoles allemandes à l'étranger

Le gouvernement fédéral, par l'intermédiaire du ministère fédéral des Affaires étrangères, soutient 117 écoles allemandes dans le monde. 370 autres écoles à l'étranger reçoivent un soutien spécifique pour l'enseignement de la langue allemande. Les élèves qui passent le diplôme du second degré dans une école allemande à l'étranger obtiennent en général l'Abitur. Souvent, ils pourront obtenir en parallèle le diplôme du pays de résidence ou encore un « Baccalauréat international ».

Les élèves de ces écoles qui obtiennent un diplôme allemand autorisant à suivre des études supérieures sont considérés comme des candidats allemands lors de l'admission dans un établissement du supérieur. Les élèves ayant obtenu un diplôme du second degré de leur pays de résidence complété par le Sprachdiplom der Kultusministerkonferenz (DSD II) sont exemptés de test de langue lors de l'admission.

Pour en savoir plus

► www.auslandsschulwesen.de

DAAD

Objectifs, missions et programmes du DAAD

L'Office allemand d'échanges universitaires (DAAD) est un organisme commun des établissements d'enseignement supérieur allemands qui a pour mission de promouvoir les relations universitaires internationales, notamment à travers les échanges d'étudiants et de scientifiques. Ses programmes s'adressent généralement à toutes les disciplines et tous les pays et bénéficient tant aux étrangers qu'aux Allemands.

Le DAAD soutient également les établissements du supérieur dans leurs activités internationales grâce à divers services, dont les programmes d'information et de publication, le marketing, le conseil et l'accompagnement, ainsi qu'un nombre croissant de programmes institutionnels qui visent à rendre les établissements allemands plus internationaux et plus attractifs au niveau mondial. Enfin, le DAAD apporte ses conseils à la politique culturelle et d'éducation de l'Allemagne à l'étranger, à la politique d'enseignement supérieur allemande et à la politique de développement.

L'Office allemand d'échanges universitaires a été créé en 1925 sur la base de l'initiative d'un étudiant, avant d'être dissous en 1945 puis refondé en 1950 sous forme d'association de droit privé. Ses membres sont – sur demande – les établissements de l'enseignement supérieur représentés au sein de la Conférence des recteurs allemands (Hochschulrektorenkonferenz – HRK) ainsi que les représentants des étudiants de ces établissements. Fin 2005, le DAAD regroupait 232 établissements de tous types et 127 délégués étudiants.

Cinq objectifs stratégiques orientent à long terme la diversité des programmes du DAAD :

- 1. Les bourses destinées aux étrangers :** promotion des jeunes élites étrangères auprès d'établissements d'enseignement et de recherche allemands
- 2. Les bourses destinées aux Allemands :** promotion des jeunes élites allemandes à travers les études et la recherche à l'étranger
- 3. L'internationalisation des établissements du supérieur :** rendre les établissements d'enseignement et de recherche allemands plus attractifs pour les étudiants et chercheurs internationaux

4. Le soutien à la germanistique et à la langue allemande à l'étranger: promotion de la langue, de la culture allemandes, des connaissances sur l'Allemagne et de la sympathie envers le pays à travers des échanges culturels mondiaux

5. La coopération avec les pays en développement dans le domaine de l'éducation: promotion du développement scientifique, économique et démocratique dans les pays en développement et en transition

Le DAAD assume en outre une mission importante de promotion de la mobilité en Europe dans le domaine de l'éducation et de la vie professionnelle. Il est en effet l'agence nationale du programme européen **SOCRATES** (éducation), redistribue les bourses aux étudiants concernés et conseille les établissements dans le cadre de ce programme. Pour les programmes **LEONARDO DA VINCI** (formation professionnelle) et **TEMPUS** (coopération avec l'Europe centrale et orientale), le DAAD agit en tant que bureau national de conseil et d'information.

Adresses du DAAD en Allemagne et à l'étranger

Siège de Bonn

Deutscher Akademischer Austausch Dienst

Kennedyallee 50

53175 Bonn (Allemagne)

Postfach 20 04 04, 53134 Bonn

Tél. (+49/228) 882-0

Fax (+49/228) 882-444

Courriel: postmaster@daad.de

Internet: www.daad.de

Bureau de Berlin

Deutscher Akademischer Austausch Dienst

Markgrafenstraße 37

10117 Berlin (Allemagne)

Tél. (+49/30) 20 22 08-0

Fax (+49/30) 204 12 67

Courriel: info.berlin@daad.de

Berliner Künstlerprogramm:

Courriel: bkp.berlin@daad.de

Internet: www.daad-berlin.de

Bureaux à l'étranger

Bureau de Hanoi

Deutscher Akademischer Austausch Dienst

Vietnamesisch-Deutsches Zentrum an der Technischen Universität Hanoi

1 Dai Co Viet

Hanoi (Vietnam)

Tél. (+84/4) 868 37-73, -81

Fax (+84/4) 868 37-72

Courriel: daad@daadvn.org

Internet: www.daadvn.org

Bureau de Jakarta

German Academic Exchange Service (DAAD)

Jl. Jend. Sudirman, Kav. 61-62

Summitmas I, Lt. 19

Jakarta 12190 (Indonésie)

Tél. (+62/21) 525-28 07, 520-08 70

Fax (+62/21) 525-28 22

Courriel: info@daadjkt.com

Internet: jakarta.daad.de

Bureau du Caire

Deutscher Akademischer Austausch Dienst

11 Sharia Saleh Ayoub

Kairo-Zamalek (Egypte)

Tél. (+20/2) 735 27 26

Fax (+20/2) 738 41 36

Courriel: info@daadcairo.org

Internet: cairo.daad.de

Bureau de Londres**German Academic Exchange Service (DAAD)**

34, Belgrave Square
 London SW1X 8QB (Grande-Bretagne)
 Tél. (+44/20) 72 35-17 36
 Fax (+44/20) 72 35-96 02
 Courriel: info@daad.org.uk
 Internet: london.daad.de

Bureau de Mexico City**Servicio Alemán de Intercambio Académico**

Dirección Regional del DAAD
 Calle Molière 118, Col. Polanco
 11550 México D. F. (Mexique)
 Tél. (+52/55) 52 81 73-98
 Fax (+52/55) 52 81 73-97
 Courriel: info@daadmex.org
 Internet: www.daadmex.org

Bureau de Moscou**Deutscher Akademischer Austausch Dienst**

Leninskij Prospekt, 95a
 119313 Moscou (Fédération de Russie)
 Tél. (+7/095) 132-24 29, -23 11
 Fax (+7/095) 132-49 88
 Courriel: daad@daad.ru
 Internet: www.daad.ru

Bureau de Nairobi**German Academic Exchange Service (DAAD)****Regional Office for Africa**

Madison Insurance House, 3rd floor
 Upper Hill Road
 P.O. Box 14050
 00800 Nairobi (Kenia)
 Tél. (+254/20) 272-26 60, -26 62
 Fax (+254/20) 271-67 10
 Courriel: info@daadafrika.org
 Internet: nairobi.daad.de

Bureau de New Delhi**German Academic Exchange Service (DAAD)****Regional Office Bangladesh, India, Nepal, Sri Lanka**

72, Lodi Estate, Lodi Road
 New Delhi 110003 (Inde)
 Tél. (+91/11) 24 61-51 48, -50 09
 Fax (+91/11) 24 69-09 19
 Courriel: info@daaddehli.org
 Internet: newdelhi.daad.de

Bureau de New York**German Academic Exchange Service (DAAD)**

871 United Nations Plaza
 New York, N.Y. 10017 (USA)
 Tél. (+1/212) 758-32 23
 Fax (+1/212) 755-57 80
 Courriel: daadny@daad.org
 Internet: www.daad.org

Bureau de Paris**Office Allemand d'Echanges Universitaires (DAAD)**

24, rue Marbeau
 75116 Paris (France)
 Tél. (+33/1) 44 17 02 30
 Fax (+33/1) 44 17 02 31
 Courriel: info-paris@daad.de
 Internet: paris.daad.de

Bureau de Pékin**Deutscher Akademischer Austausch Dienst**

Unit 1718, Landmark Tower 2
 8 North Dongsanhuan Road
 Chaoyang District
 100004 Peking (RP Chine)
 Tél. (+86/10) 65 90-66 56, -66 76
 Fax (+86/10) 65 90-63 93
 Courriel: postmaster@daad.org.cn
 Internet: www.daad.org.cn

Bureau de Rio de Janeiro

Serviço Alemão de Intercâmbio

Acadêmico (DAAD)

Rua Presidente Carlos de Campos 417

22231-080 Rio de Janeiro (Brésil)

Tél. (+55/21) 25 53-32 96

Fax (+55/21) 25 53-92 61

Courriel: daad@daad.org.br

Internet: rio.daad.de

Bureau de Tokyo

Deutscher Akademischer Austausch Dienst

Akasaka 7-5-56

Minato-ku, Tokyo

107-0052 Japon

Tél. (+81/3) 35 82-59 62

Fax (+81/3) 35 82-55 54

Courriel: daad-tokyo@daad.jp

Internet: tokyo.daad.de

Bureau de Varsovie

Niemiecka Centrala Wymiany Akademickiej

(DAAD)

Przedstawicielstwo w Warszawie

Ulica Czeska 24/2

03-902 Warszawa (Pologne)

Tél. (+48/22) 617 48 47, 616 13 08

Fax (+48/22) 616 12 96

Courriel: daad@daad.pl

Internet: www.daad.pl

Centres d'Information (IC)

Le DAAD entretient un réseau mondial de Centres d'Information (IC). Ils sont actuellement 48 et se situent dans les villes suivantes :

Afrique

Accra, Johannesburg, Khartoum

Asie

Abu Dhabi, Almaty, Bakou, Bangkok, Bishkek,

Chennai, Damas, Duchanbe, Erévan,

Guangzhou, Ho Chi Minh Ville, Hong Kong,

Kuala Lumpur, Mumbai, Jérusalem-Est,

Séoul, Shanghai, Singapour, Taipei, Tachkent,

Tbilissi, Téhéran

Europe

Ankara, Athènes, Barcelone, Budapest,

Bucarest, Istanbul, Kiev, Minsk, Novossibirsk,

Prague, Riga, Rome, St Pétersbourg

Amérique du Nord et centrale

La Havane, San Francisco, San José, Toronto

Océanie

Sydney

Amérique du Sud

Bogotá, Buenos Aires, Caracas, Santiago

du Chili, São Paulo

Institutions liées au DAAD

Maison Heinrich Heine

Fondation de l'Allemagne dans la Cité

Internationale Universitaire de Paris

27c, bd. Jourdan

75014 Paris (France)

Tél. (+33/1) 44 16 13 00

Fax (+33/1) 44 16 13 01

Courriel: info@maison-heinrich-heine.org

Internet: www.maison-heinrich-heine.org

Note: une liste d'adresses régulièrement actualisée est disponible sur le site Internet du DAAD sous www.daad.de/offices

Index

- Abitur** 12
- Akademisches Auslandsamt** 28
- Allgemeine Hochschulreife** 12
- Assurance accident** 46
- Assurance maladie** 41, 46, 51
- AStA** 29
- Aumônerie étudiante** 50, 54
- Bachelor** 9, 10, 16, 22, 26
- BAföG** 48
- Bourse** 47
- Catalogue des cours** 52
- Colloque** 15
- Colocation** 50
- Conférence des ministres de l'Education** 32, 36
- Connaissances linguistiques** 13
- Cotisations** 44
- Cours** 14
- Dekan** 28
- Diplom** 17, 21, 26
- Disputation** 17
- Dissertation** 17
- Doctorat** 17
- DSH** 34
- EEE** 37, 40, 43, 47
- Examen d'aptitude** 12, 21, 25
- Excursion** 15
- Faculté** 28, 52
- Fachhochschulreife** 21
- Fachschaft** 29, 53
- Feststellungsprüfung** 32, 64
- Financement** 47
- Frais de scolarité** 46
- Graduiertenkolleg** 18
- Grundstudium** 13
- Hauptstudium** 13
- Hochschulreife** 12, 21, 25
- Hochschulzugangsberechtigung** 32, 37, 64
- Job** 43, 48
- KVV** 52
- Logement** 50
- Magister Artium** 17
- Master** 9, 10, 14, 16, 22, 26
- Meisterschüler** 26
- Module** 10, 14
- Numerus Clausus** 38
- Président** 29
- Recteur** 29
- Regelstudienzeit** 14, 21, 25, 46
- Repetitorium** 15
- Résidence universitaire** 50
- Rigorosum** 17
- Séjour** 40
- Semestre** 14, 21, 25
- Semesterticket** 45
- Séminaire** 14, 52
- Sénat** 29
- Staatsexamen** 17, 26
- Stage** 13, 15, 21, 55
- Studienkolleg** 32
- Studierendenrat** 29
- StuPa** 29
- Test d'aptitude** 12, 21, 25
- TestDaF** 35
- Travail** 43, 49

UE 9, 37, 40, 43, 46, 55

uni-assist 37

Vacances 14

Visa 40

ZVS 38